JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

LE JURA SUR LA VOIE D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Rapport sur la législature 2007-2010

www.jura.ch

Photo Roger Meier

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

AU

PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Monsieur le Président du Parlement,
Mesdames et Messieurs les députés,

Le Gouvernement a l'honneur d'adresser au Parlement, conformément à l'article 92 de la Constitution, son rapport sur la législature 2007-2010.

Delémont, le 16 novembre 2010

AU NOM DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Président	Le Chancelier
Charles Juillard	Sigismond Jacquod

TABLE DES MATIERES

1. Introduction **4**

2. Les grands enjeux du développement régional **5**

3. Bilan de réalisation des projets de législature **10**

Les compétences **10**
La proximité **14**
La solidarité **18**
La jeunesse **20**

4. Réalisation des autres projets **25**

5. Le programme de législature et les finances cantonales **35**

6. Annexes **36**

Glossaire et abréviations

AIJ:	Assemblée interjurassienne
BCI:	Industrie chimique bâloise
BEDALU:	Cercle scolaire Beurnevésin Damphreux Lugnez
CASU:	Centrale d'appels sanitaires urgents
DIB:	Décharge industrielle de Bonfol
EFAT:	Espace de formation et d'appui technologique
EFEJ:	Espace Formation Emploi Jura
FHNW:	Fachhochschule Nordwestchweiz – Haute école du nord-ouest de la Suisse
FITEC:	Fondation d'Impulsion Technologique et Economique
HE-Arc:	Haute école Arc Neuchâtel Berne Jura
HEP:	Haute école pédagogique
Interreg :	Programme de coopération interrégionale de l'Union européenne
ISO 9001:	Norme d'assurance qualité – système de management de la qualité
J+S:	Jeunesse et Sport
LAFam:	Loi sur les allocations familiales
LAMal:	Loi sur l'assurance maladie
Lignum:	Association faîtière de l'économie suisse de la forêt et du bois
MITIC:	Education aux médias et utilisation de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication en milieu scolaire
NPR:	Nouvelle politique régionale
PREE:	Plan régional d'évacuation des eaux
RER :	Réseau express régional
RN18:	Route nationale n°18
RPT :	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
ZEB :	Développement de l'infrastructure ferroviaire

1. Introduction

Le Jura sur la voie d'une nouvelle dynamique

La législature qui s'achève restera sans doute longtemps dans les mémoires comme celle qui a traversé l'une des pires crises économiques que la Suisse ait connue depuis longtemps. Partout, cet événement survenu brutalement a contraint les gouvernements à adapter leurs politiques et à concentrer leurs actions sur l'aide aux personnes et aux entreprises directement touchées.

Le Canton du Jura, dont l'économie est très exportatrice, a aussi souffert de cette situation. Le Gouvernement a immédiatement réagi en prenant des mesures ciblées et en réorientant les investissements vers les secteurs bénéficiant du plan de soutien de la Confédération. Tout en maintenant le contrôle sur les finances publiques, il a pu ainsi atténuer les effets de la crise et accompagner le retour à la croissance.

Plus globalement, le Gouvernement a, durant les quatre années écoulées, mené une politique visant à améliorer les conditions-cadre de la région, à développer des projets lui donnant davantage d'attrait pour les personnes et les entreprises et à moderniser ses structures pour les rendre plus performantes. Il a aussi pris des mesures pour améliorer concrètement les conditions de vie des Jurassiennes et des Jurassiens, offrir davantage d'opportunités de formation aux jeunes et valoriser le cadre naturel. De nouveaux liens ont été créés avec les collectivités voisines et la visibilité du Jura à l'extérieur a été renforcée. En résumé, des impulsions fortes ont été données au développement du Jura, dans la perspective de son ancrage à la région bâloise et aux réseaux autoroutiers et ferroviaires suisses et français.

Les premiers succès ne doivent pas occulter le fait que le Jura demeure un canton au taux de croissance économique et démographique encore insuffisant. Ainsi, la dynamique engagée devra véritablement se renforcer ces prochaines années, pour accroître la prospérité du plus grand nombre et assurer un avenir dans la région aux jeunes qui y vivent aujourd'hui.

2. Les grands enjeux du développement régional

Démographie

La population jurassienne a passé le cap symbolique des 70'000 habitants le 31 décembre 2009. Elle a gagné 912 habitants entre janvier 2007 et décembre 2009 (+1,3%) et surtout, l'accroissement naturel de la population (différence entre nombre de naissances et nombre de décès) est à nouveau positif.

Négatif en 2007, le solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs) est aussi redevenu positif dès 2008. Il contribue davantage à l'accroissement de la population que le solde naturel. Les prévisions de l'Office fédéral de la statistique prévoyant en 2003 une baisse de la population ne se sont donc pas vérifiées. La tendance a pu être inversée grâce à la conjoncture et à une politique volontariste visant à promouvoir l'attractivité du canton et qui s'est concrétisée en particulier par l'orientation stratégique de la communication vers Bâle, la conclusion d'un accord avec BaselArea pour la promotion économique exogène, le développement de l'offre de formation bilingue et l'abaissement ciblée de la charge fiscale. Concrètement, une soixantaine de familles bâloises se sont installées dans le canton ces dernières années.

Le canton du Jura reste néanmoins en deçà des moyennes suisses en matière de démographie malgré l'inversement de la tendance observée au début de la législature. Les efforts doivent donc se poursuivre, ce qui passe notamment par l'amélioration des conditions-cadre permettant la création de nouveaux emplois et l'aménagement d'un cadre de vie de qualité.

La création de richesses

La législature 2007-2010 a été marquée par la crise financière et économique qui s'est déclarée à fin 2008, dont l'ampleur et la soudaineté ont été sans précédent. Le canton du Jura n'a pas été épargné par cette crise mondiale. L'industrie exportatrice, qui est fortement représentée dans la région, a été le secteur le plus rapidement et le plus fortement touché par la récession, suivi par le secteur des biens d'équipements. La bonne tenue des secteurs de la construction et de la consommation a permis de soutenir globalement l'activité économique.

Dans le contexte inédit de libre circulation des personnes, les effets de la crise sur le marché du travail régional ont été brusques et d'une grande ampleur: doublement du chômage en l'espace d'une quinzaine de mois seulement (de 4,4% à 8,6% de demandeurs d'emploi), forte croissance du chômage des seniors (de 450 personnes à 750 personnes à mi-2010), importante progression du chômage des jeunes et accroissement du chômage structurel de l'ordre de 500 personnes supplémentaires d'un cycle à l'autre.

Le Gouvernement a rapidement réagi à la dégradation du marché du travail en requérant une augmentation du nombre d'indemnités de 400 à 520 jours à la Confédération qui l'a accordée à deux reprises sur une durée totale de douze mois. Une troisième prolongation fait l'objet actuellement d'une nouvelle requête. Par ailleurs, le recours très actif à la réduction de l'horaire de travail (RHT) en étroite collaboration avec les entreprises a permis de contenir la perte des compétences dans les entreprises. Enfin, l'engagement des mesures de marché du travail avec une intensité encore jamais atteinte, accompagné du renforcement des ressources financières et humaines du service public de l'emploi, ont permis de maîtriser l'afflux des personnes au chômage en dépit de son volume.

Dans ce contexte difficile, le Gouvernement a élaboré un important plan de soutien à l'emploi et aux entreprises. Celui-ci comportant trente actions ciblées a été mis en œuvre très rapidement. Ce plan a contribué activement à amortir la crise économique, par ses mesures concrètes destinées à soutenir le marché du travail, aider les personnes sans emploi, soutenir les entreprises et réaliser d'importants investissements. Ce plan, adopté par le Parlement, prévoit d'injecter plus de 100 millions de francs dans l'économie jurassienne sur trois ans (2009-2011), dont 20 millions engagés directement par l'Etat jurassien.

Ainsi, grâce à une bonne coordination avec les mesures de stabilisation conjoncturelle de la Confédération et à l'identification de projets dans le cadre de partenariats public-privé, l'effet multiplicateur du plan de soutien est élevé.

De plus et au-delà de l'appui de nature conjoncturelle, le plan de soutien intègre une composante structurelle importante en lien avec les effets durables visés.

Les nouvelles mesures incitatives de l'Etat dans la recherche de nouveaux marchés et ainsi que dans la promotion de l'innovation et du transfert de technologies s'inscrivent dans ce cadre. Il en est de même des huit projets d'investissements qui sont financés par des prêts fédéraux pour un montant total de 7,2 millions de francs, correspondant aux 10% de l'enveloppe totale libérée par la Confédération au titre des mesures de stabilisation conjoncturelle de la nouvelle politique régionale. Ces huit projets représentent un investissement total de plus de 30 millions de francs et correspondent à des infrastructures importantes pour le développement économique à long terme du canton (zones d'activités, usine-relais, incubateur, …).

S'il est trop tôt pour affirmer que la crise économique est dernière nous, tant les incertitudes et la volatilité des facteurs déterminants au niveau mondial sont fortes, en particulier le surendettement des Etats européens, la fragilité des fondamentaux aux Etats-Unis, les risques de surchauffe dans certains pays émergents et la force du franc suisse, cette crise a confirmé avec acuité les nécessités de réformes structurelles de l'économie jurassienne, afin notamment de réduire sa sensibilité aux crises. Celle-ci est accentuée par la proportion élevée d'activités de sous-traitance et par la forte concentration industrielle dans les secteurs de la microtechnique et de l'horlogerie.

A ce titre, nombre d'actions structurelles ont été réalisées durant la législature, afin de promouvoir la diversification de l'économie jurassienne, aussi bien en ce qui concerne les domaines d'application (technologies médicales – medtech, technologies propres – cleantech,…) que les technologies de pointe (nanotechnologies, technologies de l'information et de la communication). Parmi ces actions figure la mise en œuvre des trois structures complémentaires Creapole SA – Société jurassienne d'équipement SA – FITEC, qui se matérialise en particulier par la construction des incubateurs et pépinières d'entreprises au Noirmont et à Delémont (Innodel), ainsi que par l'accueil de start-up et de spin-off.

Cette stratégie s'est inscrite par ailleurs dans le cadre du rapprochement avec le pôle de développement économique bâlois, qui s'est concrétisé durant la législature en particulier par le partenariat mis en œuvre avec BaselArea dès le 1er janvier 2010 en matière de promotion économique à l'étranger et par l'adhésion dès 2009 à la plate-forme bâloise d'innovation et de transfert des nanotechnologies «I-net Basel nano».

De plus, le Canton du Jura a pu compter sur la nouvelle politique régionale (NPR) pour accélérer les réformes visant à diversifier son tissu économique, en s'appuyant sur les trois axes stratégiques retenus : haute technologie, tourisme, optimisation.

Sur le plan fiscal, des efforts importants ont également été réalisés pour diminuer la charge fiscale tant des personnes physiques que des personnes morales (baisse de l'impôt des

holdings et sociétés de domicile, suppression de l'impôt de succession et de donation entre conjoint et descendant en ligne directe, norme d'exonération en matière de transfert d'entreprise, compensation automatique du renchérissement, augmentation de la déduction enfant et de la zone franche d'impôt et réduction dès 2009 de 1% des taux d'impôt sur le bénéfice des personnes morales et du revenu des personnes physiques et imposition partielle des dividendes). Au total, plus de 17 millions de francs ont été investis entre 2007 et 2010. Ces diminutions ont permis de commencer à modifier la structure des contribuables qui, historiquement, est défavorable dans le Jura.

Le renforcement de la position du Jura en Suisse et dans les régions frontalières

La politique d'ouverture du Canton du Jura a accompli des avancées significatives au cours de la législature qui s'achève. Le rapprochement avec la région bâloise en constitue le fait marquant, avec la signature de différents accords en matière de promotion économique et de formation notamment, mais aussi la concrétisation de projets communs comme la participation à l'Olma de St-Gall.

En matière de transports, le Canton du Jura a décidé de soutenir financièrement la réouverture de la ligne Delle-Belfort. Des partenariats avec le Territoire de Belfort et le Pays de Montbéliard ont été conclus ou renforcés en matière de soins hospitaliers, de culture et de formation.

Le Jura a renforcé sa position auprès de l'ensemble des régions limitrophes, notamment celles incluses dans le quadrilatère Delémont, Belfort-Montbéliard, Mulhouse, Bâle (Delémont). Dans la perspective de la mise en service du TGV Rhin-Rhône à fin 2011, le Canton dispose des connexions nécessaires pour tirer pleinement profit de l'arrivée à sa frontière de la grande vitesse. L'organisation du territoire national implique également la mise en réseau des agglomérations par l'amélioration des moyens de communication. A cet égard, la liaison «agglomération de Delémont - métropole bâloise» s'est renforcée et va l'être encore davantage à l'avenir avec le projet de route nationale H18. La législature a aussi été marquée par un élargissement des domaines couverts par la coopération transfrontalière, à l'économie et à la santé notamment.
La position du Canton du Jura s'est également renforcée par la reconnaissance fédérale de l'agglomération de Delémont, ce qui confère à toute la région une visibilité nouvelle. Outre le fait que l'agglomération apparait dorénavant sur toutes les cartes, son Projet d'agglomération lui permet de se profiler dans le réseau des villes suisses, de jouer un rôle de structuration du territoire national et également de bénéficier de cofinancement de la part de la Confédération pour améliorer ses infrastructures de transports. Ainsi, le canton du Jura peut prétendre, par son agglomération, à un arrimage du canton dans la maille des métropoles et des villes suisses et étrangères.

Enfin le Gouvernement entend également renforcer la présence et l'influence du Jura auprès de la Berne fédérale. Il a engagé à cette fin un collaborateur dont l'une des missions sera de mener des actions de lobbying à Berne.

Le rapprochement interjurassien

La remise en mai 2009 du rapport de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) aux gouvernements bernois et jurassien ainsi qu'à la Confédération constitue l'élément essentiel de la législature sur le plan de la Question jurassienne.

La phase d'information interactive s'est conclue le 30 juin 2010 par la remise d'un rapport à la Conférence tripartite. Les séances d'information préfiguraient la perspective d'un vote sur

l'avenir institutionnel de la région sur lequel la population du Jura et du Jura bernois doit pouvoir se prononcer librement.

Parmi les propositions de l'AIJ, le Gouvernement jurassien s'est clairement prononcé en faveur d'une nouvelle entité cantonale à six districts. Cette solution apparaît comme la seule à même de régler la Question jurassienne. La piste du statu quo+ est une affaire purement organisationnelle et interne au canton de Berne et comporte, selon l'AIJ, le risque d'éclatement du Jura bernois, dans la mesure où Moutier pourrait rejoindre le Canton du Jura.
Les négociations à venir entre les deux gouvernements, sous l'égide de la Confédération, devront aboutir à des décisions quant aux suites à donner aux propositions de l'Assemblée interjurassienne. Le Gouvernement souhaite qu'un vote puisse être organisé dans le Jura et dans le Jura bernois. Dans la perspective des importantes échéances à venir, il a créé un poste de délégué aux affaires jurassiennes pour renforcer le suivi de ce dossier.

Le Canton du Jura a effectué plusieurs démarches pour concrétiser le rapprochement interjurassien. De nombreux projets ont été lancés au cours de la législature mais n'ont obtenu que peu d'écho de la part des autorités bernoises ou ont été purement et simplement rejetés. Dès lors, il y lieu de s'interroger sur la réelle volonté du canton de Berne de réaliser des institutions communes et des entreprises conjointes. De plus, le statu quo+, dont on se demande en quoi pourrait consister le +, n'améliorerait probablement pas la situation actuelle.

Dès lors, seule une reconstitution politique de la région jurassienne semble pouvoir concrétiser un véritable rapprochement entre les deux parties du Jura.

Le développement durable

Au fil des années, la notion de développement durable a fait son chemin pour s'imposer progressivement au sein de notre société. Ce terme est aujourd'hui sur toutes les lèvres et la proposition de l'introduire au sein de la Constitution jurassienne, acceptée le 19 mai 2010 par le Parlement jurassien et soumise à la population le 28 novembre, en est une belle illustration, comme d'ailleurs les nombreuses mesures concrètes de promotion qui ont été mises en œuvre.

Pour autant, le développement durable ne se décrète pas. Il est de surcroit loin d'être un concept forcément bien compris. Des conflits d'objectifs peuvent apparaître entre les impératifs économiques, sociaux et écologiques. Le défi pour le Gouvernement a consisté à coordonner les objectifs et les intérêts partiellement contradictoires des trois aspects du développement durable afin de parvenir à les concilier. Pour ce faire, il a notamment tenté de veiller à ce que les décisions soient prises de manière à ce qu'à moyen et long terme, aucune dimension du développement durable ne soit systématiquement désavantagée au profit des deux autres domaines.

Dans cette perspective, une stratégie cantonale visant à guider l'action politique sur la voie de la durabilité a été étudiée. Son but principal est d'intégrer la dimension «développement durable» le plus en amont possible des projets.

L'équilibre des finances publiques

Le développement régional ne peut se concrétiser de façon durable que dans le cadre de finances cantonales saines. En effet, l'Etat, s'il entend jouer son rôle, doit impérativement équilibrer ses comptes et se préserver une marge de manœuvre lui permettant d'agir et de faire face aux turbulences de toutes natures.

L'assainissement du bilan a été plus étendu que prévu puisque la dette a pu être réduite de plus de moitié depuis 2003 pour s'établir à 250 millions de francs à fin 2009. La diminution de la charge d'intérêts induite a été importante et a indéniablement contribué à l'amélioration des résultats.

De plus, le Gouvernement s'est attaqué au déficit structurel évalué en 2007 à environ 15 millions de francs. Un programme de 51 mesures d'assainissement a été lancé en avril 2008. A fin 2009, ces mesures ont permis de réduire ce déficit d'environ la moitié, le solde devant être réalisé, comme planifié, de 2010 à 2012. L'effort doit donc être maintenu pour éviter une nouvelle dégradation des finances ou un nouvel accroissement de la dette. Pour y parvenir, le Canton s'est doté d'un frein à l'endettement, accepté par le Parlement puis la population jurassienne en mai 2009.

Cette vision sur les finances cantonales a très rapidement pu être éprouvée. La crise financière et économique qui s'est déclarée à fin 2008 a été d'une ampleur et d'une soudaineté rarement atteinte auparavant. Les effets sur l'emploi et les entreprises ont été particulièrement violents. Dans ce contexte, l'Etat a pu réagir en mettant avec succès sur pied un plan de soutien à l'économie sans pour autant mettre en danger ses finances, comme cela a pu être le cas par le passé, et tout en gardant encore une marge d'action au cas où des événements de cette dimension devaient se dérouler à nouveau dans un proche avenir. Le frein à l'endettement et les réformes mises sur pied en terme de gouvernance interne (direction par objectifs, délégation étendue des compétences) et externe (loi sur les subventions, gestion des partenariats de l'Etat) constituent une batterie d'outils mis en place au cours de la législature qui a favorisé et favorisera l'efficacité et l'efficience des actions de l'Etat, ainsi qu'un pilotage encore mieux maîtrisé des finances cantonales.

Préserver un équilibre financier n'est pourtant pas simple. La dépendance du Canton face à la Confédération et la volatilité des recettes face à des charges structurelles en constante augmentation rendent l'opération délicate et périlleuse. Les risques économiques et financiers sont importants dans le Jura et ils méritent une attention constante de l'ensemble des décideurs.

3. Bilan de réalisation des projets de législature

Les compétences

- *Réaliser le projet «Créapole», agence cantonale pour l'innovation et la création d'entreprises.*

  Ce projet est mis en place, en sus de la Société jurassienne d'équipement SA qui est responsable de la construction des incubateurs et pépinières d'entreprises ainsi que de la Fondation FITEC (financements). Le projet Creapole SA a été renforcé par l'adjonction - dans le contrat de prestations dès 2009 et par rapport au projet initial centré sur le coaching de start-up et de spin-off - de la fonction d'appui technologique, c'est-à–dire de conseils et d'accompagnements aux entreprises jurassiennes dans le cadre de leurs politiques d'innovation et de transferts de technologies. Le projet Creapole SA est financé à plus de 90% par la Nouvelle politique régionale, selon une répartition à parts égales entre l'Etat jurassien et la Confédération, ce qui représente près de 500'000 francs de subvention annuelle à charge de chacun.

- *Mettre en place et piloter la nouvelle structure jurassienne de formation en qualité d'acteur impliqué en renforçant les synergies entre les différentes composantes du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) afin de proposer des modèles de formation différenciés (transversalité, passerelles, formation intégrée) et des partenariats plus étroits avec les entreprises, les institutions et les écoles subséquentes.*

  La structure du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) a été mise en place en août 2007. Depuis lors, les collaborations, les synergies et les complémentarités ont pris forme entre les cinq divisions. De plus, les divisions du CEJEF se sont rapprochées du monde industriel (mise à disposition de machines par des entreprises/projet d'espace de formation et d'appui technologique EFAT), et les collaborations avec les institutions et d'autres écoles (HE-Arc, Universités de Bâle et Genève notamment) se sont intensifiées, ce qui confirme la reconnaissance du CEJEF en tant que partenaire majeur de la formation dans la région.

- *En lien avec l'espace d'appui technologique (Créapole) placé sous la responsabilité du Département de l'Economie, de la Coopération et des Communes (DECC), consolider ou développer de nouvelles filières de formation dans le cadre de la division technique (par exemple science de la vie, métrologie, niveau ES) et piloter la mise en place des compétences et des équipements spécifiques nécessaires.*

  Le projet de réaliser un centre de compétences et de transfert technologique avec en particulier la construction d'un espace dédié à cette mission et un agrandissement de la division technique du CEJEF fait l'objet d'un message transmis durant le second semestre 2010 au Parlement. Ce projet favorisera l'enrichissement des compétences pour les jeunes en formation et les collaborations concrètes avec le monde industriel. Le projet de construction est porté par le Département de l'environnement et de l'équipement (DEE). Une association visant à préciser les modalités d'accès aux prestations de cet espace et la nature des collaborations possibles sera constituée d'ici

la fin de l'année 2010 et un mandat de prestation sera négocié entre l'Etat et cette association.

- *Pérenniser le site jurassien de la Haute Ecole ARC à Delémont.*

  Le principe de la pérennisation de la Haute Ecole ARC à Delémont est acquis. Le projet est intégré dans l'étude en cours de nouvelle cartographie et localisation des sites de formations des niveaux secondaire II et tertiaire dans le Canton du Jura .Une étude des implantations possibles sur le site de Delémont de la HE-Arc dans le cadre d'un pôle tertiaire accueillant également le site jurassien de la Haute Ecole pédagogique (HEP-BEJUNE) est en cours.

- *Construire le centre de formation de la division Santé-Social-Arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), en Dozière, à Delémont.*

  Le projet est intégré dans l'étude en cours de nouvelle cartographie et localisation des sites de formation des niveaux secondaire II et tertiaire dans le Canton du Jura. L'abandon du lieu d'implantation en Dozière au profit de la rue de l'Avenir 33 permet les synergies entre la Division santé-social-arts et la Division commerciale et a également permis de libérer un emplacement favorable pour accueillir l'Ecole jurassien du Bois qui s'inscrit opportunément dans l'environnement de la Division artisanale. Un dossier sera transmis au Parlement début 2011 afin de proposer les scénarios d'implantation et d'organisation pour le secondaire II et le tertiaire et un crédit d'engagement sera soumis pour approbation pour ce qui a trait aux options de construction et déploiement des divisions santé-sociale-arts et commerciale.

- *Prévenir les ruptures de formation, spécialement auprès des élèves connaissant des difficultés scolaires et renforcer les mesures favorisant les transitions entre les filières de formation afin d'optimiser l'accession à une certification professionnelle pour cette catégorie de jeunes et pour des adultes présentant une formation lacunaire.*

  L'optimisation de l'accession à la certification professionnelle s'est portée sur différents groupes de la population (adolescent-e-s, jeunes et adultes). La préparation au choix professionnel à l'école secondaire en améliorant les synergies entre conseiller-ère-s en orientation et maître-esse-s de modules a été renforcée; de nouveaux moyens d'enseignement avec la publication du classeur «Je choisis mon métier» et d'un portfolio «orientation» pour les élèves ont été introduits. Les ateliers d'orientation Projet ACTION offrant aux élèves de l'option 4 un suivi dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets professionnels ont été pérennisés. Pour les élèves et les apprenti-e-s en difficultés a été mise en place une expérience pilote de case management professionnel assurant une coordination des mesures d'aide nécessaires et un accompagnement important. Pour les adultes, le processus de certification professionnelle par validation d'acquis au travers d'expériences pilotes a été introduit en collaboration avec les cantons romands.

- *Créer une plate-forme interjurassienne de développement touristique.*

  Ce projet va se concrétiser d'ici la fin de la législature par la mise en place d'une structure commune aux cantons du Jura et de Berne. Il s'agit d'une société simple, portée par les deux offices du tourisme (Jura Tourisme et Jura bernois tourisme) qui est appelée DOTI pour «Développement de l'offre touristique interjurassienne» et dont le but sera de soutenir l'offre touristique dans l'espace interjurassien.

  Le DOTI sera opérationnel au premier trimestre 2011 et s'adresse, en tant que facilitateur, soutien et accompagnateur, à tous les acteurs actuels et futurs du tourisme

dans le Jura bernois et dans le canton du Jura, qui ont un projet de création, d'innovation, de développement ou d'amélioration d'une offre dans le secteur touristique. Cette structure s'inscrit également dans la perspective de la création d'une institution commune en matière touristique.

- *Gérer, conserver et mettre en valeur les vestiges paléontologiques (traces de dinosaures) en Ajoie.*

  Le projet Paléojura se développe selon les trois axes (pédagogique, scientifique, touristique) définis dans le message soumis au Parlement, en septembre 2008, pour l'octroi d'un crédit-cadre de 3,5 millions de francs. Les hypothèses et perspectives prévues se développent régulièrement, ainsi qu'en témoigne le site internet www.paléojura.ch. Au plan pédagogique, une trentaine de classes d'écoles, soit quelque 520 élèves, ont participé en 2009 aux ateliers «Dessine-moi un fossile»; en 2010, ce sont plus de 1'150 élèves, en provenance du jura, du Jura bernois et de Neuchâtel, qui ont pris part à cette activité, appelée à se développer, notamment dans une déclinaison bilingue. L'atelier de moulages «Copies qu'on forme», au Musée jurassien des sciences naturelles, a été mis en place dès 2010 et a attiré plus d'une centaine d'enfants. En ce qui concerne le volet strictement scientifique, diverses manifestations à l'adresse de spécialistes d'envergure internationale ont été organisées dans le canton, en 2009 et 2010, publications à l'appui; des stages de terrain ont aussi été mis sur pied pour des étudiants d'universités suisses, avec lesquelles des contacts sont noués en vue d'établir autour des sites d'Ajoie un centre de compétences en géologie et paléontologie. Quant aux activités touristiques, elles se sont traduites par différentes animations publiques (ouverture d'un sentier didactique, expositions au Musée jurassien des sciences naturelles ou dans sa mouvance, visites commentées dans le terrain), dont des «journées portes ouvertes» qui ont attiré près de 8'000 visiteurs sur deux week-end en 2009 et environ 5'000 personnes sur un week-end en 2010; en outre, les premières études pour la réalisation d'infrastructures publiques («centre d'interprétation» dans le terrain près de Courtedoux, développement du Musée jurassien des sciences naturelles à Porrentruy, aménagement de lieux d'hébergement pour groupes et jeune public en cette ville) sont en cours.

- *Valoriser les compétences de gestion environnementale en partenariat avec la chimie bâloise et les milieux scientifiques.*

  En lien étroit avec le suivi de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol, un travail interdisciplinaire approfondi a été instauré entre scientifiques de l'administration jurassienne, collaborateurs de bureaux et entreprises privés, représentants du milieu académique suisse et étranger. Ces collaborations se sont développées à plusieurs niveaux, dans des spécialités diverses et complémentaires, telles que tous les domaines de l'environnement, la protection de la population et des travailleurs, l'intervention en cas d'accidents majeurs.

  En prise directe avec le projet, les collaborateurs des services concernés de l'administration travaillent depuis longtemps sur l'évaluation des dossiers en partenariat avec des représentants de bureaux privés. De son côté, en tant que Maître d'ouvrage, la chimie bâloise s'appuie sur les compétences de sociétés privées, bureaux techniques et entreprises de génie civil, en partie jurassiennes. Dans les cas de difficulté majeure, et ils ne sont pas rares, tous ces intervenants ont développé au cours du temps un réseau de spécialistes externes, suisses et étrangers, qui viennent tout à la fois apporter leurs compétences et renforcer leur expérience personnelle.

  Ainsi, qu'ils se développent à l'intérieur d'un groupe de travail, ou entre interlocuteurs, à l'échelle du chantier ou au niveau de réunions scientifiques interdisciplinaires, ces

échanges intenses représentent un important capital de savoir-faire qui ne demande qu'à être mis en valeur et appliqué à d'autres projets. Les bases d'un réseau de compétence sont clairement en place, mais l'extension au-delà du projet traité doit encore se développer.

- *Développer une stratégie d'efficacité énergétique appliquée au bâtiment et exploiter le potentiel de production d'énergie renouvelable indigène.*

  Ce projet est en cours de réalisation. Il a déjà été en partie concrétisé au travers des programmes d'encouragement des investissements du domaine de l'énergie, notamment par la mise sur pied avec les autres cantons du Programme bâtiments, par l'intensification de l'information et de la formation et par l'exemplarité du Canton dans la rénovation de ses propres bâtiments (exemple du Séminaire à Porrentruy, rénové selon les normes Minergie). Quant aux bases légales, leur adaptation est en cours dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie énergétique cantonale de long terme qui sera soumise à l'approbation des autorités compétentes en 2011.

- *Augmenter la production et favoriser l'utilisation du bois indigène.*

  L'augmentation de la production est variable d'une année à l'autre et dépend de la conjoncture. La tendance est plutôt à la stabilité, alors que différentes études démontrent un important potentiel d'augmentation. Les moyens de l'Etat dans ce domaine sont limités (action possible sur certaines conditions-cadres de l'exploitation, conseils et vulgarisation). L'utilisation du bois indigène est renforcée par diverses actions de l'Etat, comme le soutien à Lignum Jura, l'utilisation de bois dans les bâtiments de l'Etat ou le recours au chauffage au bois, et par une conjoncture favorable au bois (politique climatique, prix des transports, etc.).

  Ce projet s'inscrit sur le moyen terme. La plupart des indicateurs sont cependant au vert pour l'avenir et les différentes mesures de l'Etat constituent des impulsions allant dans la bonne direction. D'autres mesures de l'Etat seront liées au Plan directeur cantonal des forêts, en cours de finalisation.

La proximité

- *Réorganiser le Département de l'Economie, de la Coopération et des Communes (DECC) en rassemblant les services de l'économie, des arts et métiers, de l'état civil et des habitants ainsi que de la coopération sous un même toit, en créant un guichet unique à destination des entreprises et de la population.*

  Dans le cadre des ressources à disposition, la priorité a été donnée, sur le plan de la gestion des projets, à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de soutien à l'emploi et aux entreprises en lien avec la grave et soudaine crise économique, ainsi qu'aux partenariats économiques avec la région bâloise. De plus et s'agissant des priorités en matière d'investissement dans le cadre des enveloppes à disposition de la planification financière et toujours en lien avec la crise économique, une nouvelle priorité a été retenue au niveau politique avec le projet de Centre EFEJ+, qui permettra de renforcer le soutien actif à la qualification et à l'employabilité des demandeurs d'emploi. Le projet est reporté à la législature 2011-2015.

- *Créer un registre centralisé des habitants géré grâce au réseau OpenJura étendu aux communes.*

  La solution informatique choisie développée par Bedag (GERES), financièrement avantageuse, est utilisée par une dizaine de cantons. La priorité a été mise sur le recensement fédéral de la population. Une solution ad hoc a été fournie aux petites communes ne disposant pas de registre des habitants informatisé. Le grand travail de constitution du registre cantonal actuellement en cours implique la reprise des données communales exigées par la Confédération auxquelles s'ajoutent cinq données fixées dans la loi concernant le contrôle des habitants (RSJU 142.11). Selon la planification, il est prévu que les habitants du Jura soient intégés dans GERES d'ici la fin janvier 2011.
  Suite à l'entrée en vigueur le 1er septembre 2009 de la modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration (RSJU 172.111), le service de la population est désormais responsable du registre cantonal des habitants, le service de l'informatique assurant le développement et le support technique. Le registre cantonal devrait être complet d'ici à mi-2011.

- *Mettre en place une structure scolaire pour accueillir des familles germanophones et créer une filière bilingue de l'école enfantine au secondaire I.*

  Le «concept de filière bilingue» a évolué pour proposer aux élèves dont l'environnement familial présente une composante germanophone un enseignement articulé à raison de deux tiers du temps dans les classes ordinaires et un tiers réservé pour l'enseignement en langue allemande. Ce dispositif est complété par des sessions en langue allemande fréquentées par les élèves concerné-e-s un après-midi par semaine.

  La filière bilingue, rattachée à l'école primaire du Gros Seuc à Delémont, est ouverte depuis le début de l'année scolaire 2009-2010. Elle accueillait huit élèves durant l'année 2009-2010 et seize à partir de la rentrée 2010-2011 réparti-e-s dans les degrés scolaires 1 à 5. Quant aux sessions bilingues, qui regroupent des élèves de la 1ère à la 6e année, elles étaient fréquentées en 2009-2010 par 25 élèves. En 2010-2011, elles accueillent 33 élèves. L'enseignement est assuré par une enseignante bilingue.

Des cours de langue et culture allemandes destinés à l'ensemble des élèves jurassien-en-s complètent cette offre spécifique. Proposés aux élèves de la 4e à la 6e année, ces cours sont mis en œuvre, par étapes, sur le territoire cantonal. En 2009-2010, ils accueillaient en 4e année une cinquantaine d'élèves sur les sites de Porrentruy, Delémont et Saignelégier. Dès la rentrée 2010-2011, ils accueillent en 4e et en 5e année plus de 150 élèves sur les sites de Porrentruy, Delémont, Vicques, Courroux, Bassecourt, Porrentruy, Saignelégier, Le Noirmont et Les Breuleux. Ces cours sont dispensés par des enseignant-e-s bilingues jurassien-ne-s. En parallèle, conformément aux orientations décidées par le Parlement jurassien, un programme de formation linguistique est organisé pour les enseignant-e-s.

A titre indicatif, pour les 16 élèves fréquentant la filière bilingue, 6 familles venaient de l'extérieur du canton.

- *Elaborer et réaliser le programme de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale (NPR).*

  Sur la base d'un programme couvrant une première période de quatre ans (2008-2011), la nouvelle politique régionale a été mise en œuvre en référence à trois axes stratégiques : haute technologie, tourisme, optimisation. Les moyens financiers de la Confédération et du Canton au titre de la nouvelle politique régionale ont en particulier permis le soutien à la construction d'un centre de bien-être et de remise en forme au Centre de Loisirs des Franches-Montagnes, le soutien à la réalisation de la maison du tourisme à Saint-Ursanne, le financement de Creapole SA, le développement de projets technologiques relevant de la mobilité durable et impliquant des entreprises jurassiennes, la participation au programme bâlois en matière de transfert de technologies et de mise en réseau dans les nanotechnologies, ainsi que des études au sujet de l'exode des jeunes jurassiens diplômés, de la créativité, des infrastructures de congrès-séminaires-expositions et concernant des infrastructures et des prestations touristiques.

- *Doter la région jurassienne d'un office des sports interjurassien.*

  Les Autorités cantonales bernoises confirment qu'elles ne sont pas intéressées par ce projet et ce indépendamment de la résolution No 61 arrêté en janvier 2003 par l'Assemblée Interjurassienne. L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du Jura bernois (OSSM) s'est réorganisé avec une localisation d'un service à La Neuveville. A ce titre, lors de la consultation du projet de loi visant à encourager les activités physiques et le sport, le Conseil exécutif du Canton de Berne a répondu ceci : «Concernant la création d'un office commun pour le sport (art. 38 du projet de loi et chap. 14 du rapport), le canton de Berne s'était déjà exprimé contre un tel office par arrêté du Conseil-exécutif du 10 août 2005, tout en préconisant une collaboration au sein d'un groupe de travail commun. Cette façon de procéder a ensuite été mise en œuvre et a fait ses preuves, raison pour laquelle il convient de poursuivre ainsi».

  Le Canton du Jura ne peut que prendre acte de ce refus.

  Sur le terrain, la collaboration pour l'organisation des activités J+S fonctionne et les écoles du Jura bernois ont la possibilité de participer à quelques journées sportives scolaires mises sur pied par l'Office des sports jurassien.

- *Gérer et préserver l'eau en tant que ressource et milieu naturel.*

  Suite au refus populaire, un nouveau projet de loi sur la gestion des eaux (LGE) est à l'étude. Le plan sectoriel des eaux est en cours d'élaboration en lien étroit avec la LGE.

Le contrat de rivière Allaine a été validé. Le Plan de mesures lié au PREE Birse est finalisé. Les plans de gestion des zones alluviales d'importance nationale sont réalisés. Le concept de sentier didactique est élaboré et la signalisation des réserves naturelles du Canton du Jura, abordant le thème «cours d'eau», est en cours d'installation. Plusieurs projets de «passes à poissons» sont réalisés ou en étude. Le plan d'action en faveur de l'écrevisse à pattes blanches est réalisé.

- *Préserver le milieu et les paysages naturels jurassiens, afin de garantir la qualité de vie des citoyens.*

  Le développement des infrastructures d'accueil du site de La Gruère est en phase d'étude. Le Plan d'aménagement cantonal localisé a été présenté cet automne 2010. La régénération des hauts et bas-marais d'importance nationale s'est poursuivie. La procédure liée à la légalisation de ces objets (réserves naturelles) sera engagée en début de législature prochaine. La signalisation des réserves naturelles du Canton est engagée avec le projet pilote de la Vallée du Doubs. Plusieurs espèces emblématiques font l'objet de plans d'action (papillons, chevêche). Un groupe de travail a été constitué pour définir un plan d'actions en faveur du lièvre et le projet de district franc dans la région «Vendline-Coeuvatte» est relancé. Enfin, la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (RSJU 451) est entrée en vigueur le 1er septembre 2010.

- *Contribuer à la mise en place du Parc naturel régional du Doubs et en assurer le suivi.*

  La restructuration de l'Association pour le parc naturel régional du Doubs a conduit à des changements importants à la direction. La reformulation du plan de management qui était incomplet, les difficultés de trouver un consensus entre les trois cantons concernés et le refus de deux communes jurassiennes d'adhérer à l'Association ont sensiblement retardé la concrétisation du projet. Néanmoins, le Canton s'est beaucoup impliqué pour que ce projet majeur puisse progresser sur des bases solides et se concrétiser dans les meilleurs délais.

- *Promouvoir le projet de la nouvelle RN 18 Delémont-Bâle parallèlement à celui de l'évitement de Courroux.*

  Un projet d'arrêté pour un crédit d'études du projet général a été soumis au Parlement qui l'a accepté le 22 septembre 2010. L'objectif consiste à réaliser une semi-autoroute depuis le secteur Delémont-Est jusqu'à la limite du territoire cantonal en direction de Laufon.

- *Favoriser la construction d'un troisième rail CJ Delémont-Glovelier.*

  La mesure essentielle consiste à équiper la voie CFF Delémont-Glovelier de traverses aptes à recevoir trois rails. Ces transformations se font progressivement au fur et à mesure que la voie CFF doit être changée. De cette manière, seul le surcoût de ces traverses par rapport à des traverses traditionnelles est à charge du Canton. Une première réalisation est intervenue en 2008 entre Bassecourt et Courfaivre ainsi qu'en gare de Courtételle, le Parlement ayant adopté les crédits à cet effet. Le prochain tronçon à équiper sera celui reliant Courtételle à Delémont en 2012. Le solde de la ligne (sans les appareils de voie) devrait être modifié d'ici à la fin de la décennie. Le Gouvernement a pris la décision de soumettre systématiquement les crédits nécessaires au Parlement.

- *Faciliter l'accès en ligne aux prestations de l'Etat.*

  La plate-forme technique permettant d'accéder en tout temps et de manière sécurisée, par le biais d'Internet, aux prestations de l'Etat a été mise en fonction au mois de mai 2007. Depuis, c'est environs 425 clients formés par l'ensemble des communes jurassiennes, des écoles, des notaires, des garagistes ainsi que des maîtres d'auto-école qui accèdent de manière régulière à ce nouveau service. Maintenant, il s'agit d'adopter le projet de loi concernant le guichet virtuel sécurisé, qui sera soumis au Parlement jurassien au premier trimestre 2011 et qui permettra de donner un cadre légal à cette nouvelle forme de transaction. Il sera ensuite possible d'envisager l'ouverture du guichet virtuel sécurisé à l'ensemble des citoyens-nes jurassiens-nes ainsi qu'aux entreprises.

La solidarité

- *Redécouper la carte scolaire jurassienne en redéfinissant la taille critique minimale pour les cercles scolaires (normes d'effectifs), en effectuant des regroupements et en créant des arrondissements régionaux pour la gestion des prestations particulières (pédagogie compensatoire, service de santé scolaire, animation MITIC, éducation sexuelle, éducation routière, etc.).*

  La phase 1 du projet est réalisée. L'ordonnance scolaire (RSJU 410.111) a été modifiée (articles 97 à 102 relatifs aux normes d'effectifs et aux ouvertures-fermetures de classes) avec une entrée en vigueur le 1er janvier 2010. Le nombre de cercles de l'école primaire est passé de 52 à 39 et le nombre de classes a été réduit de 23 unités entre 2007 et 2010.
  La caractéristique principale des modifications apportées à l'ordonnance est de regrouper dans une seule norme l'école enfantine et l'école primaire (minimum quatre classes / 56 élèves) et de rehausser l'effectif minimal jusqu'à douze classes. La norme se rapproche ainsi de celles en vigueur dans les cantons romands, notamment de celle du canton de Neuchâtel.
  Le regroupement des cercles (passage de 52 à 39) s'est effectué pour les rentrées 2009 et 2010. Il concerne principalement les districts de Porrentruy et de Delémont. A quelques exceptions près (Vermes, Undervelier-Soulce, BEDALU), la carte est stabilisée selon le projet et permet le maintien de l'organisation pédagogique (classes à un ou deux degrés) malgré les diminutions importantes des effectifs (-414 élèves / 6,3% entre 2007 et 2010).
  La création d'arrondissements scolaires est préparée dans un groupe de travail avec l'objectif de mieux répondre aux besoins de l'école jurassienne en général et des écoles en particulier en donnant de l'autonomie aux écoles afin de leur permettre de développer une culture scolaire régionale et une capacité d'innovation pédagogique en conformité avec les lignes directrices arrêtées avec les instances cantonales.

- *Réaliser une expérience pilote de mise en place d'un horaire continu pour la prise en charge des petits enfants scolarisés (4-10 ans) dans la Haute-Sorne.*

  Le projet est en cours de réalisation. Le Gouvernement a accepté son subventionnement. Les temps d'ouverture sont coordonnés avec les horaires scolaires. L'ouverture effective aura lieu en principe courant 2011. Un travail se poursuit au niveau cantonal (services de l'enseignement et de l'action sociale) pour proposer une harmonisation des horaires scolaires sur toutes les écoles du canton et ainsi diminuer la demande en structures de garde pour les écoliers.

- *Généraliser les allocations familiales selon le principe «un enfant = une allocation».*

  Le rapport de synthèse de la procédure de consultation relative à la généralisation des allocations familiales a été établi le 19 novembre 2008. Un projet d'extension du droit aux allocations au niveau fédéral ayant toutes les chances d'aboutir cette année encore, pour une mise en vigueur vraisemblablement au 1er janvier 2012, il aurait été inapproprié d'avancer dans un projet cantonal et de le réviser sitôt après, suite à la mise en place d'un projet similaire au niveau fédéral.
  Suite à une initiative parlementaire fédérale du 6 décembre 2006 : Un enfant, une allocation (06.476), le Conseil fédéral a approuvé au mois d'août 2009 la proposition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil National qui prévoit que toutes les personnes exerçant une activité lucrative indépendante sont

soumises à la LAFam. Le Conseil des Etats a décidé, le 16 mars 2010, l'entrée en matière sur le projet, qui a été renvoyé à la commission pour la discussion par article.

- *Apporter un soutien aux familles à revenu modeste au travers d'allocations familiales ou de primes d'assurance maladie.*

  Les familles de condition économique modeste ont obtenu une réduction de primes LAMal supplémentaire dès le 1er janvier 2009. Le Gouvernement a mandaté la Conseil de la famille, afin de mener une réflexion de fond sur la politique familiale qu'entend conduire la République et Canton du Jura. Le rapport du Conseil de la famille sera rendu public durant le premier trimestre 2011.

- *Développer différents projets favorisant l'articulation entre vie familiale et privée et activités professionnelles en introduisant notamment un plan d'actions pour une administration favorable à la famille et en informant les entreprises par le biais de campagne de sensibilisation (temps partiel, formation, etc.).*

  Le thème s'inscrit dans toutes les réflexions et actions menées par le Bureau de l'égalité, avec par exemple des débats-discussions organisés avec différents partenaires pour inciter les entreprises à engager du personnel féminin et lui confier des responsabilités. Le Conseil de la famille, dans sa volonté de contribuer à préciser le bilan et les attentes en matière de politique familiale, étudie également ce sujet. En matière de formation, des projets concrets visent à améliorer les compétences professionnelles des femmes et à leur faciliter l'accès à des activités professionnelles permettant d'envisager des emplois à temps partiel et correctement rémunérés.

- *Adopter le projet de Loi sur la gérontologie et mettre en place une planification médico-sociale pour une meilleure prise en charge globale des personnes âgées.*

  La loi sur la gérontologie (RSJU 810.41) a été adoptée par le Parlement en deuxième lecture le 16 juin 2010 et entrera en vigueur le 1.1.2011. La planification devra être terminée en juillet 2011, soit six mois après l'entrée en vigueur.

- *Réaliser une utilisation optimale des ressources et des structures hospitalières interjurassiennes existantes, somatiques, psychiatriques* et de services d'urgence pré-*hospitaliers (répondant à la Résolution No 57 AIJ).*

  L'avancement des travaux dans le domaine «planification des soins somatiques» et «CASU 144 interjurassienne» (Centrale d'appels sanitaires urgents) est freiné en raison du refus du Canton de Berne d'y adhérer. Le Canton a prévu de démarrer seule la CASU 144 à partir de mi-2011 afin de tenir les engagements pris et les décisions du Parlement de juin 2010. La progression du domaine «soins psychiatriques» est également ralentie par manque de ressources humaines (nécessité de nommer un chef de projet). Dans ce dernier domaine, la définition du statut de la psychiatrie jurassienne apparaît comme étant prioritaire.

- *Adapter le système hospitalier aux révisions de la LAMal.*

  Les révisions successives du plan hospitalier jurassien (la dernière modification date du 24 mars 2010) et de la loi sur les hôpitaux (21 avril 2010) permettront de garantir des prestations de qualité sur l'ensemble du territoire cantonal, par la création d'une CASU 144 qui sera mis sur pied en 2011.

La Jeunesse

Avec l'axe stratégique de la jeunesse, le Gouvernement entendait mener des actions en faveur des jeunes Jurassiennes et Jurassiens ainsi que des actions visant à moderniser et à dynamiser l'Etat jurassien

Les projets en faveur de la jeunesse

- *Développer une politique d'apprentissage des langues, d'offres de formation et d'échanges linguistiques, en étroit partenariat avec la région bâloise (Bâle-Campagne et Bâle-Ville) afin de promouvoir auprès des jeunes Jurassiens une meilleure maîtrise de la langue allemande et de les inciter à la mobilité.*

  Un contact plus étroit entre acteur-trice-s de la formation des deux régions est désormais établi grâce à la création d'un poste de chargé de mission en fonction depuis l'été 2009. Cela a permis de passer des intentions aux actions, notamment par le soutien à l'organisation de parcours de formation, à des projets d'échanges et de stages, en particulier dans le cadre de la «Plateforme Jura – Hautes écoles de la région bâloise»; à la promotion de filières et classes spécifiques jurassiennes (filières bilingues), ainsi qu'à l'élargissement des possibilités de formation offertes en direction ou dans la région bâloise (université de Bâle, FHNW, Novartis, classes spéciales, stages ou semestres de formation dans une école, échange d'étudiant-e-s ou d'apprenti-e-s, …). Le projet de maturité gymnasiale bilingue entre Laufon et Porrentruy prévu pour 2012 s'inscrit également dans ce contexte.

- Mettre en œuvre la politique de la jeunesse en créant un poste interjurassien de délégué à la jeunesse et en mettant en place le Parlement de la jeunesse.

  La loi sur la politique de la jeunesse (RSJU 853.21) est entrée en vigueur le 1er févier 2007. Elle déploie actuellement tous ses effets. Le poste interjurassien de délégué à la jeunesse a été créé et la déléguée a commencé son activité au début 2008. Le Parlement de la jeunesse a été constitué et la séance inaugurale a eu lieu le 30 octobre 2008. Les premières élections organisées dans les écoles du secondaire II ont rencontré un franc succès et la première législature (deux ans) a été riche en débats et expériences politiques. Différentes sollicitations ont été transmises au Gouvernement comme celle sur l'introduction d'un salaire minimum pour les apprenti-e-s et la création d'un label pour les entreprises. Les jeunes parlementaires ont également élargi leurs horizons en rencontrant d'autres jeunes engagés comme eux sur le plan politique (visite de l'Association de la jeunesse valdôtaine) ou encore lors d'une visite des institutions européennes (Conseil de l'Europe, Centre européen de la jeunesse, Union européenne) à Strasbourg. La seconde législature a démarré le 11 novembre 2010 (séance constitutive). Les candidats ont été moins nombreux à se présenter. Les 30 sièges sont toutefois occupés. Des adaptations au projet initial seront apportées au Parlement de la jeunesse en vue de la troisième législature. Sur le plan cantonal, une commission de coordination veille à la cohérence de toutes les actions entreprises en faveur de la jeunesse. On peut encore relever que chaque district dispose actuellement d'un «espace jeunes» avec un encadrement par des animateurs socioculturels. La déléguée à la jeunesse a également participé à coordonner différents projets encourageant la participation des jeunes notamment dans les domaines associatifs (Action 72 heures),

sportifs (ça me dit sport) ou encore culturels. Une plateforme internet de référence www.oxyjeunes.ch a aussi été mise en place pour les jeunes du Jura et du Jura bernois.

- Réaliser un Centre régional d'expression artistique (CREA) interjurassien en étroit partenariat avec le canton de Berne.

  Conformément aux orientations définies par le Parlement en 2002 à propos de la politique culturelle, à conduire dans une perspective d'ouverture en particulier vers le Jura bernois, le projet a été étudié en concertation avec les instances concernées du Canton de Berne. Les diverses tractations au plan interjurassien, les considérations des milieux culturels intéressés et des éléments de nature politique ont conduit à prendre en compte des options nouvelles, en particulier la réalisation sur deux sites (l'un à Delémont, l'autre à Bévilard). En septembre 2010, cependant, le Conseil-Exécutif bernois a renoncé au projet de CREA tel que prévu. Il s'agira dès lors de reprendre et poursuivre les études à ce sujet, avec ou sans dimension interjurassienne et favorisant l'émulation en faveur des Centres culturels régionaux et les collaborations extérieures au Canton.

- Mettre en place un système de parrainage pour les jeunes en situation de fragilité sociale (postscolarité, formation, endettement).

  Un projet pilote de mentorat a été mis sur pied. Il suit son cours. A ce jour cinq mentors suivent cinq jeunes. Un bilan sera effectué à fin 2010. A la suite de cela, il est envisagé d'étendre cette expérience.

Les projets de modernisation de l'Etat

- *Réduire d'un tiers le nombre de communes.*

  Au 1er janvier 2009, le nombre de communes jurassiennes est passé de 83 à 64. Sept communes issues des travaux des comités intercommunaux de fusion ont ainsi vu le jour à savoir, La Baroche, Basse-Allaine, Clos du Doubs et Haute-Ajoie pour le district de Porrentruy et Montfaucon, Muriaux et Saignelégier pour le district des Franches-Montagnes.

  Actuellement, le processus de fusion des communes jurassiennes se poursuit activement. Quatre comités intercommunaux de fusion se sont constitués, à savoir celui de la Haute-Sorne et du Val Terbi dans le district de Delémont, celui de Bressaucourt – Fontenais dans le district de Porrentruy et celui chargé d'étudier la création d'une commune unique aux Franches-Montagnes. Les quatre périmètres de fusion précités représentent plus de 26'400 habitants, soit environ 38 % de la population jurassienne.

- *Encourager la constitution d'une agglomération de Delémont.*

  Le 3 mai 2006, une convention de collaboration a été signée avec les dix communes de l'agglomération. Sous l'égide du Service de l'aménagement du territoire, le Projet d'agglomération bénéficie d'un important soutien financier (plus de 5 millions de francs) de la part de la Confédération. Le Parlement a modifié en date du 23 septembre 2009 la loi sur les communes (RSJU 190.11) pour permettre la constitution d'un «Syndicat d'agglomération» et la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire pour fixer les bases d'une planification régionale au moyen du plan directeur régional. Les communes de l'agglomération entreprennent actuellement les démarches y relatives.

- *Poursuivre la fusion des unités administratives.*

  Dans le cadre du programme d'assainissement des finances cantonales («AFIN»), plusieurs projets de fusion d'unités administratives ont été lancés. Rappelons que bien qu'antérieure, celle de l'Office des forêts et de l'Office des eaux et de la protection de la nature s'est concrétisée en 2008 précisément par la création de l'Office de l'environnement.

  Actuellement, une réorganisation du DEE est à l'étude devant étudier les synergies entre le Service des constructions et celui des ponts et chaussées (AFIN-2); dans la foulée, le Gouvernement envisage d'inclure dans cette opération les autres services du DEE en réétudiant au passage toutes les prestations et ressources (également AFIN-3, AFIN-23 et AFIN-24).

  Egalement à l'étude les prestations du Laboratoire cantonal (AFIN-20) et celles du Service vétérinaire (AFIN-25) pourraient déboucher dans un premier temps sur la création d'une seule unité administrative puis lors d'une deuxième étape, sur la création d'une unité intercantonale avec le canton de Neuchâtel.

  Bien qu'il ne s'agisse pas de la fusion d'unités administratives au sens strict, signalons la fusion des secrétariats de la Trésorerie générale et du Service juridique (AFIN-13).

  Enfin, bien qu'extérieure au programme d'assainissement des finances, le Ministère public fusionnera avec l'Office des juges d'instruction le 1er janvier 2011, ceci étant dû à l'introduction du nouveau code de procédure pénal.

  D'autres projets - tels que dans le domaine des unités psychiatriques et du centre médico-psychologiques - sont envisagés mais n'ont pas encore fait l'objet de projets concrets pour le moment.

- *Engager le processus d'autonomisation de l'Office cantonal des véhicules (OVJ).*

  Le processus d'autonomisation requiert préalablement la mise en place de l'assurance-qualité et de la comptabilité analytique. La certification ISO 9001 a été obtenue tout récemment. Le changement de l'application métier de l'OVJ est décidé et sera réalisé dans les deux ans. Le projet suit ainsi le planning tel que prévu.

- *Moderniser le statut ainsi que les systèmes d'évaluation, de rémunération et de promotion des agent-es de l'Etat.*

  Le projet est partiellement réalisé. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le personnel (nLPer - RSJU 173.11) est prévue au 1er janvier 2011. Les projets Evaluation des fonctions et Rémunération suivent logiquement la nLPer et doivent donc en attendre la forme finale; ils seront mis en œuvre lors de la prochaine législature.

- *Introduire un outil simple et flexible de direction (pour le Gouvernement et les départements) par objectifs des services et simplifier les procédures internes en matière de gestion du personnel, par une délégation adéquate des compétences.*

  La direction et gestion par objectifs (DGO) a été introduite en 2007. L'ordonnance sur la délégation des compétences financières (RSJU 611.12) a été mise à jour et devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2011.

- *Réformer la gouvernance et renforcer la responsabilisation des institutions paraétatiques par la généralisation des enveloppes budgétaires notamment.*

  Le concept a été accepté par le Gouvernement en juin 2009. Simplifié et adapté à la réalité locale, le nouveau concept offre ici un outil de gestion inédit, simple, commun pour toutes les unités administratives et surtout coordonné avec la pratique fédérale. Jusqu'à ce jour, l'Etat ne disposait pas d'une typologie des tâches basée sur un nombre limité de critères lui permettant de dire si l'exécution des tâches devait être réalisée par l'administration ou si elle peut être externalisée. L'Etat doit également se reposer des questions sur ses secteurs d'activités, les prestations à fournir, sa stratégie et la façon de les offrir. Si l'exécution de tâches est externalisée, les éléments de gestion doivent être maîtrisés et les rôles clairement attribués. Les représentants de l'Etat doivent connaître leur mission. Les relations contractuelles entre partenaires doivent favoriser une gestion efficace et efficiente sur la base d'obligations mais aussi de pouvoirs octroyés à des organes parfaitement structurés. L'autonomie de gestion devient alors un facteur de succès dans un esprit d'entreprise, de créativité, de qualité et de confiance réciproque. Une directive courte, ainsi que des canevas de lettre de mission et de contrat de prestations ont été établis et sont à utiliser. Comme la gouvernance est en constante évolution, le processus de suivi institué et présidé par la chancellerie permettra de se repositionner régulièrement sur l'adéquation à ce concept. Les services responsables réalisent la mise en œuvre. L'inventaire des partenariats en compte actuellement 83. Au 1er juillet 2010, 17 contrats de prestations existaient pour un montant de 102 millions de francs (un franc sur huit de l'Etat). Leur nombre est appelé à doubler à court terme. Les premiers résultats 2009 sont positifs, le potentiel existe. La réalisation du concept suit son cours.

- *Améliorer la gouvernance de l'Hôpital du Jura.*

  Le Gouvernement a décidé en juin 2008 de donner la priorité au plan hospitalier. L'objectif est à reprendre en 2011.

- *Introduire un mécanisme de frein à l'endettement.*

  Le Peuple a accepté la modification de la Constitution le 17 mai 2009. Le Parlement a adopté en deuxième lecture la modification de la loi sur les finances cantonales (RSJU 611) le 1er septembre 2010. Le budget 2011 répond aux critères du frein à l'endettement.

- *Introduire une loi sur les subventions.*

  La loi sur les subventions (RSJU 621) a été adoptée par le Parlement le 29 octobre 2008 et elle est entrée en vigueur le 1er février 2009. Les objectifs de cette nouvelle loi sont d'apporter cohérence et pertinence, efficacité et efficience, sécurité et transparence dans l'octroi des subventions et enfin favoriser la réforme de la gouvernance des partenariats de l'Etat. Les subventions ont fortement évolué au cours des 15 dernières années et absorbent à ce jour plus de 40 % du budget de l'Etat. Leur gestion mérite donc une attention toute particulière. La mise en application des principes contenus dans ce texte de loi a déployé ses premiers effets (maîtrise des montants, meilleure mesure et répartition des risques).

  L'introduction de cette loi a été particulièrement soignée. Deux séances d'information à l'intention des unités administratives ont été mises sur pied par la Trésorerie générale. Celles-ci ont permis de présenter ou de rappeler les principes et le processus d'octroi de subventions. Les responsabilités et la répartition des rôles des différents acteurs ont été

précisées. Les unités administratives ont été également rendues attentives au fait qu'elles doivent, dans un délai de trois ans au maximum, modifier leurs dispositions légales au cas où celles-ci ne devaient pas être conformes à la loi sur les subventions. Une nouvelle forme d'arrêtés a aussi été introduite afin d'optimiser les prises de décisions.

Un inventaire des subventions est désormais établi annuellement. Il est mis à la disposition du Gouvernement, des membres de la CGF et des unités administratives. Il s'agit d'une base d'information structurée et unanimement appréciée.

- *Modifier la durée de la législature et les calendriers électoraux.*

  La modification constitutionnelle adoptée par le Parlement le 23 décembre 2009 a été acceptée en votation populaire le 7 mars 2010. Les modifications législatives entreront en vigueur le 1er janvier 2011. Ainsi les autorités élues en automne 2010 l'ont été pour la première fois pour 5 ans.

- *Réformer l'imposition des personnes morales afin d'en dissocier son imposition de celle des personnes physiques.*

  Afin de faciliter les fusions de communes, le Gouvernement souhaitait analyser la possibilité de dissocier l'imposition des personnes morales de celle des personnes physiques. Dans ce cadre, une étude a été réalisée tant sur l'aspect de la dissociation de l'imposition des personnes morales de celle des personnes physiques que de l'engagement d'un processus de cantonalisation de l'imposition des personnes morales. Si les deux aspects sont juridiquement possibles, la redistribution de l'impôt cantonalisée aux communes est rendue difficile en raison de l'hétérogénéité des situations communales. Cet aspect devra être traité dans le cadre de la péréquation financière entre l'Etat et les communes.

4. Réalisation des autres projets

- *Réaliser une campagne de communication par année dans la région bâloise*

  Les actions de communication dans la région bâloise se sont intensifiées ces dernières années. Elles ont porté en particulier sur la publication du magazine 35 Minuten, la réalisation de deux campagnes image dans les trams bâlois et à la télévision régionale Telebasel sur le thème de la classe bilingue, et enfin sur la promotion des manifestations liées au terroir (opération intitulée «Goût09»).

- *Mettre en place un dispositif de collaboration interinstitutionnelle pour l'insertion (aide sociale, chômage, AI)*

  Dans le sillage du projet fédéral «MAMAC» (de l'allemand **M**edizinisch-**A**rbeits**M**arktliche **A**ssessments mit **C**ase Management), une expérience pilote a été conduite dans le Jura de novembre 2008 à juin 2010. Ce projet vise à réinsérer désormais plus rapidement dans le marché du travail des personnes présentant une problématique complexe. Il a été constaté un grand intérêt à réunir les trois partenaires institutionnels concernés (aide sociale, chômage, AI) pour trouver des solutions rapides et adaptées à des situations individuelles complexes, selon la logique du problème de l'individu et non plus selon la logique du système. Partant de cette expérience, l'approche «MAMAC» sera intégrée dans le dispositif jurassien de collaboration interinstitutionnelle. La gestion s'appuyant sur un logiciel informatique commun sera assurée par le GMI (groupe des mesures d'insertion) dépendant de la commission de coordination des mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi.

  En outre, la situation conjoncturelle a nécessité des actions et des mesures étatiques qui n'avaient pas été planifiées au début de la législature.

- *Plan de soutien à l'emploi et aux entreprises*

  La législature 2007-2010 a été marquée par la crise financière et économique qui s'est déclarée à fin 2008, dont l'ampleur et la soudaineté sont sans précédent. Le canton du Jura a été particulièrement touché par cette crise mondiale (proportion élevée de sous-traitance et d'exportation, quote-part élevée de l'industrie et concentration dans les secteurs de la microtechnique et de l'horlogerie).

  Face à la gravité de la crise, le Gouvernement a élaboré un important plan de soutien à l'emploi et aux entreprises. Celui-ci comporte trente actions ciblées et a été mis en œuvre très rapidement. Le plan de soutien a contribué activement à relancer l'économie, par ses mesures concrètes destinées à soutenir le marché du travail, aider les personnes sans emploi, soutenir les entreprises et réaliser d'importants investissements.

  Le plan de soutien couvre une période de trois ans (2009-2011). Au total, un montant de plus de 100 millions de francs sera injecté dans l'économie régionale durant cette période, dont 30 millions engagés directement par l'Etat jurassien. Les mesures financières spécifiques prises par l'Etat jurassien permettent de limiter le recours supplémentaire à l'endettement pour l'Etat jurassien à un total d'environ douze millions de francs sur les trois ans concernés.

Ainsi, grâce à une bonne coordination avec les mesures de stabilisation conjoncturelle de la Confédération et à l'identification de projets dans le cadre de partenariats public-privé, l'effet multiplicateur du plan de soutien est élevé.

- *Partenariat avec BaselArea en matière de promotion économique à l'étranger*

  Le Canton du Jura et BaselArea, l'organisme de promotion économique exogène des cantons de Bâle-Campagne et Bâle-Ville, ont conclu un accord de coopération portant sur la promotion économique à l'étranger.

  Dès le 1er janvier 2010, le Jura se présente sur les marchés étrangers sous le label BaselArea, tout en restant autonome d'un point de vue organisationnel et opérationnel.

  Les partenaires mettent leurs réseaux en commun pour attirer des entreprises étrangères sur leurs territoires. Les différents pays peuvent ainsi être démarchés plus efficacement, au bénéfice des deux partenaires (collaboration gagnant-gagnant). Le Canton du Jura se concentre sur la France, le Benelux et la Russie où il possède déjà un réseau d'affaires très développé, tandis que BaselArea démarche prioritairement l'Allemagne, les Etats-Unis, le Canada, le Japon et d'autres pays. Les entreprises actives dans le large secteur des sciences de la vie sont les principales visées, mais d'autres secteurs présentent également un potentiel intéressant pour la région.

  Cet accord offre des perspectives intéressantes tant pour BaselArea que pour le Jura. Les complémentarités entre les promotions et les tissus économiques des deux partenaires, à la fois en termes de marchés, de types d'entreprises, de langues, de savoir-faire ou d'expérience, ouvrent de belles perspectives pour la place économique bâloise et jurassienne.

  Les deux partenaires restent autonomes dans leurs structures et coordonnent leurs stratégies de promotion à l'étranger. Cet accord permet au Canton du Jura de s'allier à un pôle économique à la fois fort et proche, la métropole bâloise. En corollaire, le Jura a quitté à fin 2009 l'organisme de promotion économique de la Suisse occidentale (DEWS), dont il faisait partie depuis 2005 sans avoir obtenu les résultats escomptés. Une adhésion à part entière à BaselArea est envisagée à l'issue de cette première période de partenariat qui court jusqu'à fin 2013.

- *Mettre en valeur et commercialiser la viande chevaline produite dans le Canton*

  Le projet est réalisé partiellement. Une marque «Original - viande chevaline suisse» a été déposée; elle est utilisée par un nombre croissant de boucheries. Des actions de commercialisation de poulains de boucherie sont organisées chaque automne en collaboration avec la Société Prodega SA et les Abattoirs Vuillamy à Cheseaux. Durant les prochaines années, l'objectif principal consistera à étendre le cercle des utilisateurs de la marque.
  S'agissant du projet «Améliorer la rentabilité de l'élevage chevalin», il a connu un développement important durant l'année 2010. Le groupe de travail nommé par le Gouvernement a déposé son rapport au mois de septembre. Ce dernier comporte un catalogue de mesures à prendre par les éleveurs, les organisations d'élevage et les pouvoirs publics. La plupart des mesures sont approuvées et seront appliquées progressivement à partir de 2011. En ce qui concerne la RCJU, elle entend par cette opération intensifier ses efforts en matière de soutien et de promotion de l'élevage chevalin.

- *Développer l'agriculture biologique*

  Le projet est en cours. Différentes mesures ont déjà été prises : intensification du conseil en agriculture biologique aux exploitants, organisation d'une présence des producteurs sur les marchés, soutien à la société de commercialisation Florilait, définition d'une nouvelle stratégie de promotion de l'agriculture biologique, etc. Le processus est engagé pour plusieurs années encore. A court terme, une action pourrait être lancée pour augmenter sensiblement le volume de la production de lait biologique.

- *Développer le biogaz et le colza-carburant dans l'agriculture*

  Le projet a été conduit et plusieurs réalisations on été menée à bien durant la législature. Orienté vers le développement du biogaz, il s'étendra au-delà de 2010. Pour des raisons d'écologie, il est renoncé à développer la production de carburant à partir de colza.

- *Mettre en valeur et développer les vergers jurassiens traditionnels haute-tige : VERGERS+*

  Le projet initial est complété par un projet Interreg relatif à la mise en valeur des vergers haute-tige dans le Jura et dans les Départements français voisins.

- *Cantonaliser le contrôle des viandes*

  La modification législative (RSJU 817.0) a été adoptée par le Parlement au printemps 2010. L'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2011. Les mesures d'application sont en cours de réalisation.

- *Améliorer durablement la sécurité des habitations et des infrastructures contre les éléments naturels (chutes de pierres et d'arbres)*

  Le projet a démarré et suit son cours. Les données de base y relatives seront établies d'ici à fin 2011. La thématique s'étend désormais également aux glissements de terrains, aux crues et aux séismes. Les mesures passives et actives à prendre en dépendront. La coordination des dossiers cantonaux est assurée au sein de la Commission cantonale des dangers naturels.

- *Définir et présenter la politique forestière cantonale dans le cadre du Plan directeur cantonal des forêts*

  Une première version du plan est élaborée et actuellement soumise à consultation, interne en automne 2010, puis publique dans la foulée. Le projet devrait pouvoir être réalisé en 2011, ce qui correspond aussi à la Convention programme RPT passée avec la Confédération pour le financement de ce plan directeur.

- *Elaborer une charte forestière pour la protection des eaux souterraines, puis inciter les propriétaires de forêts à adhérer à cette charte et à mettre en œuvre les mesures de gestion forestières qui contribuent à la qualité de l'eau.*

  Le projet est réalisé pour ce qui est des études de base sur la thématique et de la formation des gestionnaires dans le terrain (martelages, stockage du bois). Par contre, la question d'une diffusion de la charte a été repoussée afin de donner la priorité à la consultation et ratification au plan directeur cantonal des forêts. La charte et la

thématique de la protection des eaux souterraines sont reprises dans le plan directeur et pourront faire l'objet d'une mise en œuvre suite à la validation du plan directeur.

- *Promouvoir la restructuration de la propriété forestière pour améliorer les conditions cadre de la gestion et renforcer la compétitivité des unités de gestion.*

  Le projet est réalisé et doit être poursuivi dans certains secteurs. L'amélioration des structures se réalise au niveau des triages (regroupements de propriétaires pour l'encadrement de la gestion), au niveau des unités de gestion (gestion commune et centralisée des forêts entre plusieurs propriétaires) et au niveau de collaborations entre propriétaires privés (regroupements entre voisins).

- *Réaliser un plan d'action cantonal nécessaire à la mise en place du produit «biodiversité en forêt»*

  Un plan d'action cantonal et les modalités de financement des projets ont été mis en place en lien avec la convention-programme RPT. Il vise à promouvoir la création de réserves forestières, la plantation d'essences rares, l'entretien de lisières et la revitalisation de pâturages boisés. Plusieurs mesures ont déjà été réalisées et seront poursuivies.

- *Revitaliser les pâturages boisés*

  De nombreuses actions, allant de grands projets (Plan de gestion intégrée, politique de subventionnement) aux petites autorisations de terrain, sont réalisées. Un plan sectoriel des pâturages boisés est en phase de démarrage afin de formaliser la politique cantonale et permettre de disposer de toutes les données de base nécessaires. L'état de santé du pâturage boisé reste cependant délicat, sa revitalisation nécessitera des ressources plus marquées et une concertation plus marquée entre foresterie, agriculture et autres utilisateurs à l'avenir.

- *Communiquer sur l'environnement afin de renforcer l'efficience des politiques publiques environnementales*

  Avec les ressources à sa disposition et dans le contexte de sa réorganisation qui vient de s'achever, le Service de l'environnement (ENV) a pratiqué une politique d'information spécifique aux thèmes qui le touche directement Les «Mercredis de l'environnement» ou la participation à des conférences spécifiques sont les deux outils principalement utilisés. La mise en place de la cellule Surveillance environnementale permet à ENV d'être plus visible dans le terrain et de mieux communiquer, vulgariser aux acteurs les diverses politiques environnementales. La participation au Comptoir delémontain, qui a connu un franc succès, entre aussi dans cette démarche.

- *Poursuivre l'aménagement de la H18 dans les Franches-Montagnes*

  Les travaux ont débuté dans le secteur des Emibois et sur le tronçon Les Emibois-Le Noirmont, la planification se poursuit pour le projet de la traversée du Noirmont.

- *Créer des accès aux informations géographiques rapides, aisés et complets à l'attention des citoyens, des communes, des investisseurs, des touristes, des mandataires, par la création de guichets cartographiques spécifiques.*

  L'accès facilité aux documents cartographiques officiels est possible depuis le 24 mai 2007 avec la mise en service du GéoPortail du Jura. Par cette application internet, il est

possible de consulter les données de la mensuration officielle avec un lien sur le registre foncier, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'aménagement local (plans de zones, les règlements sur les constructions et, depuis le 1 septembre 2008, les plans spéciaux). D'autres géodonnées sont venues compléter l'offre initiale dans des thématiques spécifiques comme l'«Environnement» et le «Tourisme» (aout 2007), l'«Agriculture» (septembre 2008), la «Forêt» (février 2009), les «Transports» et l'«Altimétrie» (septembre 2009). Le GéoPortail est un véritable succès, son utilisation a été multipliée par huit en trois ans pour passer de 1'800 cartes par jours en 2007 à plus de 14'000 en 2010. Les utilisateurs les plus chevronnés sont les bureaux d'ingénieurs, les administrations communales et cantonales, les architectes et les agriculteurs.

- *Engager un programme d'encouragement à la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens*

  Le projet a trouvé une application pratique dès 2006 avec l'organisation d'un concours d'idées. Il a fait l'objet d'une publication «Habiter le centre ancien». Soutenu par la Confédération à hauteur de 115'000 francs, le Canton et les communes de Porrentruy et Fontenais, un projet-pilote est en cours. Ce projet-pilote pourrait être le prélude à un élargissement de l'aide à l'ensemble des communes jurassiennes. La phase pilote se termine à fin 2012; ensuite une évaluation sera faite et le Gouvernement examinera la suite à donner à ce projet.

- *Réaliser la 2ème étape de l'aménagement des gares RER*

  Les gares de Courfaivre et Courgenay ont été adaptées pour tirer pleinement profit du matériel roulant à plancher bas circulant sur la ligne S3 Bâle-Delémont-Porrentruy. Ainsi, les quais intermédiaires ont été rehaussés afin de permettre un embarquement à niveau et la mise en place d'un accès dénivelé. Les structures d'accueil ont été modernisées et les quais intermédiaires équipés d'un couvert pour les voyageurs.

- *Réussir l'intégration du canton du Jura dans le réseau 2012 et ZEB*

  Il s'agit d'un processus en cours dont le calendrier est dicté par les instances fédérales, des CFF et des autres cantons. Le Gouvernement a été particulièrement actif afin de sauvegarder au mieux les intérêts du canton du Jura. Il y a une prise de conscience par la Confédération des problèmes que posent les projets ZEB et Concept Romandie pour le Canton du Jura. En particulier, il a été possible de thématiser la nécessité d'investissements sur l'axe Bienne-Delémont-Bâle.

- *Assainir la décharge industrielle de Bonfol*

  Un groupe de projet pluridisciplinaire composé de spécialistes issus de différents services de l'administration, appuyés d'experts externes reconnus, assure le suivi technique du projet d'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (DIB), dont les travaux d'assainissement proprement dit ont débuté en avril 2010. L'objectif prioritaire de ce groupe est la coordination du travail des différents acteurs de l'Etat et l'assurance d'atteindre les exigences les plus élevées dans les différents secteurs spécialisés concernés.
  Ce Groupe de projet est le répondant direct de bci Betriebs-AG et de ses mandataires pour tous les aspects techniques et scientifiques du dossier. Il apporte en particulier des compétences pointues dans les domaines de la protection de l'environnement, la protection de la santé publique, la protection des travailleurs, la protection contre les incendies, les techniques analytiques, l'intervention en cas d'accident et l'expertise juridique.

- *Promouvoir l'apprentissage et la maîtrise des langues par les élèves et les apprenti-e-s jurassiens, ainsi que par la population.*

  Dans le sillage des projets et des réalisations du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire (SFO), la promotion de l'apprentissage et de la maîtrise des langues demeure un point de vigilance permanent au niveau du CEJEF. La proportion des jeunes apprenti-e-s et étudiant-e-s obtenant des titres internationaux a progressé ces dernières années. Les directions des divisions du CEJEF intensifieront les démarches à mettre en œuvre pour encourager leurs élèves à obtenir des titres internationaux.

- *Mettre en place une section d'archéologie cantonale avec moyens d'intervention dans le terrain et de gestion des collections cantonales (conservation et inventaires).*

  Tandis que les travaux d'investigation et d'études en matière archéologique diminuent dans le contexte de la construction de la route nationale A16, il importe pour le Canton du Jura de se doter en propre des moyens de conserver et gérer le patrimoine archéologique provenant de l'ensemble de son territoire. A ce titre, la dotation en personnel a passé d'un quart de poste, à l'équivalent d'un poste entier, ce qui permet de prendre progressivement en charge les tâches et missions relevant de ce domaine. Les moyens budgétaires ont en outre été confirmés pour permettre, notamment, l'organisation régulière d'interventions «de sauvetage» dans le terrain.

- *Entreprendre l'évaluation et l'inventaire des archives de l'Assemblée constituante et des autorités jurassiennes et instaurer une pratique raisonnée des versements d'archives*

  Le récolement des dossiers relatifs à l'Assemblée constituante mentionnés sur l'inventaire partiel reçu de l'ancien Service des archives et de la documentation a été effectué, puis les documents complémentaires reçus de ce Service ont été décrits. Quant à la pratique raisonnée des versements d'archives, elle a été définie dans le projet de nouvelle loi sur l'archivage (RSJU 441.21), acceptée par le Parlement à l'automne 2010. L'acquisition du logiciel Scope pour la gestion des archives permet désormais de réunir les inventaires dans une base de données centrale, à mettre en ligne pour consultation publique. Une première phase peut être considérée comme réalisée à fin 2010. Elle est à poursuivre dans les années à venir conformément aux bases légales et pratiques désormais posées.

- *Ouvrir la documentation audiovisuelle à l'accès public*

  La nouvelle salle audiovisuelle de la Bibliothèque cantonale a été inaugurée le 28 octobre 2009 et est ouverte au public depuis lors. Avec un équipement de quatre places de travail avec appareils d'écoute et visualisation, il est désormais possible de consulter des documents du patrimoine audiovisuel jurassien et d'avoir accès, grâce à un contrat établi avec la RSR, l'accès aux archives sonores de la Radio Suisse Romande.

- *Créer un catalogue interrégional des activités culturelles pour les écoles*

  Un concept d'offre culturelle à destination des écoles a été élaboré sous la forme d'une étude de niveau universitaire, par le délégué aux affaires culturelles. En concertation avec notamment les services en charge de l'enseignement et de la formation des moyens nouveaux sont désormais proposés aux écoles. Ils seront développés sous la forme d'un catalogue périodiquement renouvelé.

- *Doter l'Etat jurassien d'une loi d'encouragement des activités physiques et sportives et d'un concept pour une politique du sport*

  Le Parlement jurassien s'est prononcé sur la loi à l'automne 2010. Cette dernière encourage les activités physiques et le sport à tous les niveaux et pour l'ensemble de la population, dans le respect des valeurs éthiques, de la sécurité et du développement durable.

- *Lutter contre toutes les formes de violence en apprenant aux jeunes à s'accepter mutuellement, à se respecter, à se conformer aux règles de la société, à reconnaître et à estimer les valeurs de chaque individu et à être un véritable ambassadeur de la cohabitation dans le Canton du Jura.*

  Le projet concerné a déployé, et déploie, ses effets dans les domaines suivants : mise en réseau des écoles, programmes et ressources d'enseignement, répertoires en matière d'éducation et de prévention à l'intention des écoles, campagnes et actions, mémento à l'intention des partenaires de l'école.

  Réseau des écoles en santé

  Des mesures de prévention ont été mises en œuvre dans une douzaine d'établissements scolaires pour favoriser le climat général des écoles; les écoles concernées bénéficient d'un accompagnement dans leurs projets.

  Programmes et ressources d'enseignement

  Le plan d'études d'histoire des religions à l'école primaire a été introduit, en particulier le développement d'une responsabilité éthique chez les élèves. Le classeur PROMESCE est distribué dans les classes de l'école obligatoire, en particulier le développement de thèmes et de sujets relatifs à l'altérité, aux droits et devoirs, à la communication interpersonnelle et au climat scolaire; le concept Education citoyenne solidaire à l'école secondaire a été introduit.

  Répertoires et «mode d'emploi»

  Le postulat «Education citoyenne, Education civique : un prix à l'école» a été réalisé. En collaboration avec la Fédération jurassienne des Associations de parents d'élèves (FJAPE) et le Syndicat des Enseignants jurassiens (SEJ), la campagne jurassienne «L'Education donne de la force» a été organisée (ateliers, conférences, distribution de la brochure «Les huit piliers d'une éducation solide» à l'intention des parents des élèves de 3e année).

  Campagnes et actions

  Le postulat «Education citoyenne, Education civique : un prix à l'école» a été réalisé. En collaboration avec la Fédération jurassienne des Associations de parents d'élèves (FJAPE) et le Syndicat des Enseignants jurassiens (SEJ), la campagne jurassienne «L'Education donne de la force» a été organisée (ateliers, conférences, distribution de la brochure «Les huit piliers d'une éducation solide» à l'intention des parents des élèves de 3e année).

  Mémento fixant notamment les responsabilités des partenaires de l'école

  En concertation avec la FJAPE et le SEJ, le Mémento de l'Ecole jurassienne a été réalisé et distribué aux parents des élèves de l'école obligatoire (une traduction dans les langues suivantes est en cours, soit serbe, albanais et turc, afin d'en favoriser la compréhension et les enjeux pour les parents concernés). Ce document est accessible à l'adresse www.jura.ch/sen

- *Etudier, valoriser et intégrer un pôle de formation tertiaire – antenne HES – dans le Jura.*

  Le projet de «pôle tertiaire» jurassien est destiné à renforcer et développer, en concentrant en un seul endroit, géographiquement bien situé au sein de l'espace BEJUNE et sur l'axe Neuchâtel-Bâle, les antennes actuelles de la HE-Arc (économie, santé et ingénierie) et le site de la HEP BEJUNE (enseignants primaires, rectorat, administration et médiathèque). Un groupe de travail réunissant les partenaires et services concernés a été mis en place. Le projet de construction d'un bâtiment à Delémont est à l'étude, en collaboration avec la Commune, à l'endroit de la gare aux marchandises le long des voies CFF.

- *Accroître le nombre et soutenir les entreprises formatrices dans le Jura.*

  Le nombre d'entreprises formatrices (entreprises agréées) a augmenté de 214 unités entre 2006 et 2010 ce qui représente un taux de 26% (sur l'ensemble des entreprises de la RCJU), parmi les plus élevés en Suisse. En parallèle, le nombre de contrats d'apprentissage s'est porté à 796 (2009) au lieu de 616 en 2006. Compte tenu de la cible de +5% d'entreprises formatrices fixée dans le cadre du Programme de législature, l'objectif est largement atteint, avec près de 22% d'augmentation. Les mesures de promotion et de soutien à la formation professionnelle du Département de la Formation, de la Culture et des Sports associées au dialogue étroit mené avec les entreprises se sont révélées efficaces.

- *Développer CAPTIF, phase 2*

  Le projet CAPTIF est un projet d'informatisation et de rattrapage technologique du Service des contributions. La première phase a été achevée en juin 2008. Elle comportait le développement des modules relatifs à l'assujettissement des personnes physiques, le référencement de la taxation assistée par ordinateur, la gestion des délais, ainsi que le guichet virtuel. Cette phase s'est achevée à satisfaction et dans le respect des budgets. La phase 2 a été engagée par le Gouvernement en date du 24 juin 2008 afin de développer un automate de taxation, un module de répartition intercantonale automatisée, une taxation sans papier, etc. Cet objectif est en cours de développement. Plusieurs modules sont d'ores et déjà en production.

- *Création d'une unité politico-fiscalo-économique de démarchage d'entreprises et de personnes physiques pour la France et le Benelux (mission économico-fiscale)*

  Cet objectif est réalisé depuis 2009 et a abouti sur bon nombre d'implantations d'entreprises et de personnes physiques.

- *Promouvoir l'image de la fiscalité et des atouts jurassiens dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne*

  Le Journal *35 Minuten* «Spécial Jura» a été élaboré et diffusé dans l'ensemble des cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Il a été bien perçu. Plusieurs domiciliations de contribuables venus des cantons bâlois ont été constatées, notamment à Delémont.

- *Elaborer un plan de compétitivité fiscale*

  Afin de pérenniser le Canton du Jura, certaines mesures démographiques doivent être mises en place. Dans ce cadre, le Gouvernement a créé le Groupe de travail Jura 2020 chargé d'élaborer des mesures en matière fiscale, salariale et démographique. Un rapport intermédiaire sur l'acceptation d'un constat et sur les lignes directrices a été

adopté par le Gouvernement en date du 13 juin 2009. Le Groupe de travail est chargé de rendre son rapport sur les mesures en début d'année 2011.

- *Réviser la législation relative aux émoluments*

  La modification de la législation relative aux émoluments (RSJU 176.21; 176.331; 176.421; 176.511) a été acceptée par le Parlement le 24 mars 2010. L'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2011.

- *Réviser la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours du 18 octobre 2000 - RSJU 875.1*

  Le Parlement a adopté la modification de la loi le 28 octobre 2009 et elle est entrée en vigueur le 5 janvier 2010.

- *Adapter le mode de taxation des véhicules aux évolutions technologiques et écologiques*

  Le rapport sur la modification éventuelle du mode de taxation des véhicules a été mis en consultation. Suite aux avis forts divergents récoltés et dans l'attente d'une harmonisation au plan fédéral, il a été décidé de ne pas donner de suite au projet de modification et maintenir le système de taxation actuelle. Le Parlement en a été informé.

- *Organiser et dispenser des cours d'éducation routière et de formation continue destinés aux conducteurs (fautifs, récidivistes, âgés, en particulier)*

  Un partenariat a été réalisé avec le centre Top Conduite à Develier pour la mise sur pied de cours destinés aux conducteurs. La liste des cours organisés à ce jour sera étendue en fonction des besoins de l'Office des véhicules du Jura (OVJ) et des modifications légales de la loi fédérale sur la circulation routière (RS 741.01).

- *Réorganiser les procédures d'examens et d'expertises dans le but de mieux utiliser les ressources*

  Le regroupement partiel de l'OVJ sur le site de la zone industrielle de Delémont à la rue de La Communance a lieu fin octobre. Ce nouveau site regroupe les activités techniques de Develier et les guichets administratifs de la rue de l'Avenir. La nouvelle halle technique des Franches-Montagnes a ouvert ses portes en septembre. Les trois districts sont désormais fonctionnels. Toutes les pistes d'expertises sont informatisées. Le guichet virtuel est ouvert aux garagistes et aux moniteurs-trices.

- *Développer un partenariat accru avec les partenaires de la sécurité intérieure (polices cantonales voisines, Corps des gardes-frontière, police militaire, éléments de sécurité intérieure de France voisine)*

  Le projet suit son cours. Il a en outre bénéficié d´un appui politique dans le cadre des objectifs résultant de l´audit de la police cantonale. Cette collaboration doit faire l´objet de négociations et de mise en œuvre. Le Gouvernement a accepté les lignes directrices d'un projet intitulé Police 2015.

Mettre en place une offre de partenariat modulée en matière de sécurité au profit des communes avec ou sans forces de police

Le projet suit son cours en ce sens qu´après une première commune, Saint-Ursanne (aujourd'hui Clos du Doubs) en 2007, deux autres communes ont signé des contrats de partenariats avec la police cantonale, à savoir Courgenay en 2009 et Courrendlin en 2010.

5. Le programme de législature et les finances cantonales

Au début de la législature, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de réaliser un programme ambitieux tout en assainissant durablement les finances de l'Etat.

Il faut se remémorer que le résultat 2006 était véritablement catastrophique et que l'Etat était alors confronté à un déficit structurel de l'ordre de 15 millions.

Le Gouvernement est satisfait de présenter un taux de réalisation des projets élevé tout en rappelant que les comptes 2007 étaient équilibrés et que ceux de 2008 et 2009 étaient bénéficiaires tout en permettant la constitution d'une provision pour risques conjoncturels de 7 millions à fin 2009.

Les investissements réalisés sur le territoire jurassien de 2007 à 2010 approchent les 200 millions en moyenne annuelle. Les montants nets à charge de l'Etat dépassent de loin avec 42 millions en moyenne annuelle ce qui a été réalisé par le passé.

L'Etat a pu sur cette période financer lui-même près de 84% de ce volume important de ses investissements.

La dette cantonale, en forte réduction depuis 2004 grâce à 2 événements extraordinaires (or de la BNS, vente d'actions), a pu être encore réduite jusqu'à fin 2009 à un niveau acceptable grâce en plus à une gestion active du bilan et des liquidités. Les charges d'intérêts, aujourd'hui inférieures à 10 millions, absorbent encore malgré tout 3,3% des recettes fiscales.

Ces résultats on pu être atteints grâce au soin particulier apporté au pilotage financier de l'Etat et aux réformes entreprises. Ainsi, autant la définition et la mise en œuvre du programme de 51 mesures d'assainissement que la mise sur pied d'une batterie importante de nouveaux outils de gestion (frein à l'endettement, loi sur les subventions, gestion des partenariats, direction par objectifs, délégation accrue des compétences) ont contribué à l'atteinte des objectifs fixés. Les risques financiers auxquels l'Etat est confronté restent pourtant importants (dépendance face à la Confédération, volatilité des recettes, effets amplifiés des cycles conjoncturels, etc.). Il importe de maintenir le cap fixé et de poursuivre les efforts afin d'assainir durablement les finances cantonales.

6. Annexes

1. EXERCICE DES DROITS POLITIQUES

La Chancellerie d'Etat, en étroite collaboration avec la Chancellerie fédérale et les administrations des communes jurassiennes, a mis sur pied l'organisation des scrutins fédéraux et cantonaux ainsi que des élections ci-après:

1. Scrutins fédéraux

Date et objet	Oui (JU)	Non (JU)	Particip.(JU)	Oui (CH)	Non (CH)
11 mars 2007					
Initiative populaire du 9 décembre 2004 «Pour une caisse maladie unique et sociale»	13'553 (57.70%)	9'954 (42.30%)	48.20%	28.80%	71.20%
17 juin 2007					
Modification du 6 octobre 2006 de la loi sur l'assurance-invalidité (LAI)	8'854 (45.40%)	10'667 (54.60%)	40.20%	59.10%	40.90%
24 février 2008					
Initiative populaire du 3 novembre 2005 «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques»	7'867 (43.00%)	10'422 (57.00%)	38.10%	31.90%	68.10%
Loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II)	7'765 (42.70%)	10'436 (57.30%)	38.10%	50.50%	49.50%

Date et objet	Oui (JU)	Non (JU)	Particip.(JU)	Oui (CH)	Non (CH)
1er juin 2008					
Initiative populaire du 18 novembre 2005 «Pour des naturalisations démocratiques»	3'875 (19.80%)	15'736 (80.20%)	40.00%	36.20%	63.80%
Initiative populaire du 11 août 2004 «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale»	2'700 (13.90%)	16'703 (86.10%)	40.00%	24.80%	75.20%
Article constitutionnel du 21 décembre 2004 «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie»	2'453 (12.30%)	16'969 (87.40%)	40.00%	30.50%	69.50%
30 novembre 2008					
Initiative populaire du 1er mars 2006 «Pour l'imprescriptibilité des actes de pornographies enfantines»	12'704 (52.40%)	11'531 (47.60%)	50.90%	51.90%	48.10%
Initiative populaire du 28 mars 2006 «Pour un âge flexible de l'AVS»	14'817 (59.90%)	9'926 (40.10%)	50.90%	41.40%	58.60%
Initiative populaire du 11 mai 2006 «Droit de recours des organisations : Assez d'obstructionnisme – Plus de croissance pour la Suisse !»	6'549 (27.70%)	17'092 (72.30%)	50.90%	34.00%	66.00%
Initiative populaire du 13 janvier 2006 «Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse»	7'747 (32.20%)	16'315 (67.80%)	50.90%	36.70%	63.30%
Modification du 20 mars 2008 de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup)	15'231 (64.30%)	8'467 (35.70%)	50.90%	68.10%	31.90%
8 février 2009					
Arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et	16'423 (66.90%)	8'143 (33.10%)	50.00%	59.60%	40.40%

ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie					
Date et objet	**Oui (JU)**	**Non (JU)**	**Particip.(JU)**	**Oui (CH)**	**Non (CH)**
17 mai 2009					
Article constitutionnel du 3 octobre 2008 «Pour la prise en compte des médecines complémentaires»	10'579 (77.10%)	3'183 (22.90%)	27.90%	67.00%	33.00%
Arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (Développement de l'Acquis de Schengen)	5'961 (44.00%)	7'600 (56.00%)	27.90%	50.10%	49.90%
27 septembre 2009					
Arrêté fédéral du 13 juin 2008 relatif au financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire des taux de la TVA, modifié par l'arrêté fédéral du 12 juin 2009 portant modification de cet arrêté	10'718 (64.70%)	5'846 (35.30%)	33.40%	54.60%	45.40%
Arrêté fédéral du 19 décembre 2008 portant suppression de l'initiative populaire générale	9'511 (63.00%)	5'578 (37.00%)	33.40%	67.90%	32.10%
29 novembre 2009					
Arrêté fédéral du 3 octobre 2008 sur la création d'un financement spécial en faveur de tâches dans le domaine du trafic aérien	12'754 (58.10%)	9'206 (41.90%)	50.00%	65.00%	35.00%
Initiative populaire du 8 juillet 2008 «Contre la construction de minarets»	12'528 (51.20%)	11'960 (48.80%)	50.00%	57.50%	42.50%

Date et objet	Oui (JU)	Non (JU)	Particip.(JU)	Oui (CH)	Non (CH)
Initiative populaire du 21 septembre 2007 «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»	9'435 (38.90%)	14'796 (61.10%)	50.00%	31.80%	68.20%
7 mars 2010					
Arrêté fédéral du 25 septembre 2009 relatif à un article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain	16'043 (77.30%)	4'724 (22.70%)	44.60%	77.20%	22.80%
Initiative populaire du 26 juillet 2007 «Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers» (Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux)	3'807 (17.30%)	18'173 (82.70%)	44.60%	29.50%	70.50%
Modification du 19 décembre 2008 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Taux de conversion minimale)	3'244 (14.70%)	18'768 (85.30%)	44.60%	27.30%	72.70%
26 septembre 2010					
Modification du 19 mars 2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI)	4'165 (24%)	13'178 (76%)	34.70%	53.40%	46.60%

2. Scrutins cantonaux

Date et objet	Oui	Non	Participation
17 juin 2007			
Loi concernant le fonds de soutien aux formations professionnelles du 25 octobre 2006	13'687 (68.60%)	6'267 (31.40%)	38.30%
Modification du 21 février 2007 de la loi sur les droits politiques du 26 octobre 1978			

(éligibilité des étrangers ayant l'exercice des droits civils et politiques à toutes les fonctions publiques communales)	9'889 (49.00%)	10'312 (51.00%)	38.30%	

Date et objet	Oui (JU)	Non (JU)	Particip.(JU)	Oui (CH)	Non (CH)
24 février 2008					
Initiative populaire cantonale pour la protection des paysages bocagers	7'959 (42.10%)	10'941 (57.90%)	36.10%		
Loi sur les activités économiques du 26 septembre 2007	10'389 (55.50%)	8'332 (44.50%)	36.10%		
30 novembre 2008					
Révision partielle du 21 mai 2008 de la Constitution de la République et Canton du Jura du 20 mars 1977 (Mise en œuvre du Code de procédure pénale suisse et du Code de procédure civile suisse)	19'791 (89.30%)	2'364 (10.70%)	48.40%		
8 février 2009					
Loi cadre sur la gestion des eaux du 21 mai 2008	11'173 (46.00%)	13'095 (54.0%)	46.10%		
17 mai 2009					
Modification du 29 octobre 2008 de la Constitution de la République et Canton du Jura du 20 mars 1977 (Introduction d'un mécanisme de frein à l'endettement)	9'102 (68.60%)	4'161 (31.40%)	27.50%		
7 mars 2010					
Modification du 18 décembre 2009 de la Constitution de la République et Canton du Jura du 20 mars 1977 (Modification de la durée des législatures)	12'336 (58.70%)	8'691 (41.30%)	43.40%		

3. Elections

21 octobre 2007

Election des représentants jurassiens au Conseil national

Election des représentants jurassiens au Conseil des Etats

24 octobre 2010

Parlement

Gouvernement (1er tour)

14 novembre 2010

Gouvernement (2ème tour)

4. Initiatives, référendums et pétitions

4.1 Initiatives

La Chancellerie d'Etat a traité de 2007 à 2010 les initiatives suivantes:

25. Initiative populaire cantonale «**40 députés, ça suffit !**», déposée le 6 octobre 2008 munie de 2167 signatures.

26. Initiative populaire cantonale «**Pour un Jura aux salaires décents**», déposée le 14 octobre 2009, munie de 2090 signatures.

27. Initiative populaire cantonale «**Pour la sécurité sanitaire**», déposée le 18 novembre 2009 munie de 2558 signatures.

28. Initiative populaire cantonale «**La nourriture d'abord! Pour un moratoire sur les agrocarburants**», déposée le 9 juillet 2010, munie de 2262 signatures.

29. Initiative populaire cantonale en matière fédérale rédigée en termes généraux «**Pour une caisse maladie unique et sociale**», déposée le 1er octobre 2010.

4.2 Référendums

La Chancellerie d'Etat a enregistré de 2007 à 2010 les référendums suivants :

8. Référendum contre la loi sur le fonds de soutien aux formations professionnelles du 25 octobre 2006, déposé le 3 janvier 2007, muni de 2083 signatures.

9. Référendum contre la modification de la loi sur les droits politiques du 21 février 2007, déposé le 24 avril 2007, muni de 2218 signatures.

10. Référendum contre la loi sur les activités économiques du 26 septembre 2007, déposé le 30 novembre 2007, muni de 2555 signatures.

22. Référendum contre la nouvelle loi sur la gestion des eaux (référendum des communes), déposé, pour la première fois, par 17 communes de la République et Canton du Jura.

4.3 Pétitions

La Chancellerie d'Etat a enregistré de 2007 à 2010 les pétitions ci-après qui lui ont été remises à l'attention du Gouvernement ou du Parlement:

48. Pétition du comité jurassien «Pétition La Boillat 2006», déposée le 19 décembre 2006 (*cette pétition n'avait pas pu être intégrée dans le rapport 2003-2006 vu la date de son dépôt)*.

49. Pétition de riverains du secteur Mexique-Est à Delémont contre le projet de dix maisons jumelées, déposée le 7 février 2007.

50. Pétition des chefs de traques de la FCJC «Halte à la dictature dans notre chasse jurassienne, envoyée par courrier le 9 mai 2007.

51. Pétition d'un collectif représenté par Mmes Maria Lorenzo-Fleury, Sandra Stadelmann Hushi, Isabel Prieto et Rachel Torchia contre l'arrêté cantonal du 2 octobre 2007 sur la nouvelle tarification des crèches, déposée le 21 novembre 2007.

52. Pétition de 6 communes du ROQE «non au district franc de chasse en Ajoie» envoyée par courrier du 25 janvier 2008.

53. Pétition du Conseil communal de Courfaivre demandant «l'implantation d'une crèche-garderie dans la commune de Courfaivre», déposée le 21 mai 2008.

54. Pétition de la coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne, en faveur de la retraite anticipée pour les agents de la fonction publique jurassienne, déposée le 17 septembre 2008.

55. Pétition des habitants de Saint-Ursanne intitulée «Benteler, ça suffit», déposée le 1er octobre 2008.

56. Pétition du Conseil communal des Breuleux «Non au transfert du Bureau des personnes morales des Breuleux à Delémont», déposée le 5 novembre 2008.

57. Pétition de l'association des parents d'élèves du Haut Val-Terbi «Pour une école adaptée aux réalités jurassiennes», déposée le 21 novembre 2008

58. Pétition de Nanuska Varin «Pour les familles», déposée le 26 novembre 2008.

59 Pétition de l'association jurassienne des médecins généralistes «Sauvons la médecine de proximité», déposée le 1er avril 2009.

60. Pétition d'un groupe de citoyens concernant l'avant-projet de taxe unique pour les crèches, remise le 7 juillet 2009.

61. Pétition de l'UDC Jura demandant la nomination tant dans l'administration que le parapublic, à compétences équivalentes, des personnes résidant dans le Canton du Jura remise le 3 novembre 2009.

62. Pétition populaire pour défendre l'Hôpital de Porrentruy déposée le 15 décembre 2009.

2. GOUVERNEMENT

1. Composition

Président-e-s du Gouvernement	Vice-président-e-s
en 2007 : Laurent Schaffter	Elisabeth Baume-Schneider
en 2008 : Elisabeth Baume-Schneider	Michel Probst
en 2009 : Michel Probst	Charles Juillard
en 2010 : Charles Juillard	Philippe Receveur

Départements	Ministres	Suppléant-e-s
Santé, Affaires sociales et Ressources humaines	Philippe Receveur	Elisabeth Baume-Schneider
Economie, Coopération et Communes	Michel Probst	Philippe Receveur
Environnement et Equipement	Laurent Schaffter	Charles Juillard
Formation, Culture et Sports	Elisabeth Baume-Schneider	Michel Probst
Finances Justice et Police	Charles Juillard	Laurent Schaffter

2. Séances

Le Gouvernement a tenu

en 2007	42
en 2008	38
en 2009	43
en 2010	34 (31.10.2010)

3. Affaires traitées

3.1. Textes législatifs

Le Gouvernement a édicté les textes législatifs suivants :

	2007	2008	2009	2010 (30.09)
Ordonnances	29	30	26	17
Arrêtés	826	809	871	630
Règlements	6	3	5	1

Il a en outre arrêté :

- des directives	5	5	7	3
- des circulaires	-	-	-	-
- des décisions (sur recours)	30	32	6	8

3.2. Messages et rapports

- Loi sur la protection des paysages bocagers (janvier 2007)
- Loi sur le Tribunal des mineurs (avril 2007)
- Rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura (juin 2007; juin 2008; juin 2009 et juin 2010)
- Loi sur la protection contre les incendies et les dangers naturels (août 2007)
- Projet de loi cadre sur la gestion des eaux (LGE) (octobre 2007)
- Procédure de ratification de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) et de la Convention scolaire romande (CSR) (décembre 2007)
- Modification de la Constitution découlant du Code de procédure pénale suisse et du Code de procédure civile suisse (décembre 2007)
- Loi portant introduction à la loi fédérale sur les allocations familiales (LiLAFam) (février 2008)
- Crédit-cadre pour le projet-pilote de réhabilitation de l'habitat dans le centre ancien en Ville de Porrentruy (avril 2008)
- Introduction d'un mécanisme de frein à l'endettement (avril 2008)
- Loi concernant la détention de chiens (RSJU 455.2) (mai 2008)
- Arrêté portant adhésion de la RCJU à la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS) (juin 2008)
- Fusion de 21 communes entraînant de ce fait la constitution de six nouvelles entités communales (juillet 2007)
- Introduction de la loi sur le contrôle des habitants et du décret fixant les émoluments en matière de contrôle des habitants (septembre 2008)
- Révision partielle de la Loi d'impôt, de la Loi sur l'impôt de succession et de donation, du Décret relatif au paiement de la taxe des successions et des donations au moyen de biens culturels, du Décret concernant la taxation en matière d'impôts directs de l'Etat et des communes et de l'Arrêté portant adaptation des déductions et des tarifs de la loi d'impôt aux effets de la fluctuation de l'indice des prix (octobre 2008)
- Modification du plan hospitalier (novembre 2008)
- Plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises (mai 2009)
- Modification de la Constitution cantonale : développement durable (juin 2009)
- Loi sur la protection de la nature et du paysage (juin 2009)

- Révision partielle de la Constitution jurassienne relative à la durée des législatures (septembre 2009)
- Loi sur le personnel de l'Etat, RSJU 173.11 (novembre 2009)
- Loi sur l'organisation gérontologique (RSJU 810.41) (novembre 2009)
- Loi cantonale sur le financement des soins (RSJU 832.11) (novembre 2009)
- Loi sur les transports publics (LTP) (janvier 2010)
- Modification de la Loi scolaire – période administrative du personnel enseignant (mars 2010)
- Procédure d'adhésion du Canton du Jura à la Convention scolaire du Nord-Ouest de la Suisse (Regionales Schulabkommen Nordwestschweiz – RSA 2009) (avril 2010)
- Loi relative à la justice pénale des mineurs (avril 2010)
- Modifications de la loi d'incompatibilité et de la loi d'organisation du Parlement de la RCJU
- Rapport du Gouvernement au Parlement sur la reconstitution de l'unité du Jura

3.3. Accords, conventions et contrats

Chancellerie (CHA)

Divers

Convention de prestations conclue entre le Gouvernement de la RCJU et le Conseil-exécutif du canton de Berne, d'une part, la Fondation régionale pour la statistique (FRS), d'autre part, concernant la mise en place d'une institution commune interjurassienne pour la statistique, du 4 décembre 2007

Règlement de l'Assemblée interjurassienne du 23 août 1994 – Modification du 18 décembre 2007

Convention de prestations conclue entre le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la RCJU concernant la mise en place d'une antenne interjurassienne dans le domaine de l'égalité, du 30 septembre 2008

Mandat donné en commun par le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et canton du Jura à l'Assemblée interjurassienne (AIJ), sous les auspices du Conseil fédéral, d'organiser des séances d'information interactive relatives à son Rapport sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne, du 2 novembre 2009

Modification de l'accord-cadre des 3 et 4 avril 2001 portant sur la mise en place d'institutions communes, du 9 février 2010

Contrat entre la RCJU représentée par la Fondation interjurassienne pour la statistique (Fistat) et la Confédération suisse concernant la densification de l'échantillon du relevé structurel pour le canton du Jura (2010 à 2014), du 10 août 2010

Département de la Santé, des Affaires sociales et des ressources humaines (DSA)

Santé

Convention concernant un mandat d'étude relatif à la planification hospitalière intercantonale, du 29 mars 2007

Contrat entre la RCJU (Laboratoire cantonal) et l'organisme intercantonal de certification (OIC) concernant l'exécution des contrôles de fromageries et exploitations laitières, du 2 octobre 2007

Convention entre la RCJU et l'Hôpital de l'Ile à Berne : contrat concernant l'hospitalisation pour des raisons médicales de patients soumis à la LAMal et domiciliés dans le canton du Jura et annexes liées à l'adaptation tarifaire pour 2008, du 23 octobre 2007

Contrat de financement relatif à l'enveloppe budgétaire de la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile, 27 novembre 2007

Contrat de financement du Centre de puériculture jurassien 2008 -2011 déterminant le montant de l'enveloppe budgétaire alloué par l'Etat au Centre pour réaliser les tâches reconnues d'intérêt public dont a besoin la population de la RCJU, du 4 décembre 2007

Contrat de financement entre l'Hôpital du Jura et le Gouvernement de la RCJU concernant les enveloppes budgétaires d'exploitation et d'investissements 2008 de l'Hôpital du Jura (H-JU), du 18 décembre 2007

Convention cantonale d'adhésion à la convention-cadre TARMED (CCA) 2007-2009 et ses annexes du 24 août 2007 passée entre la Société médicale du Canton du Jura et Santésuisse, du 26 février 2008

Contrat de financement de l'Hôpital du Jura concernant les enveloppes financières d'exploitation et d'investissements 2009 de l'Hôpital du Jura (H-Ju), du 22 octobre 2008

Fondation pour la promotion de la santé, la prévention et le développement durable. Convention tripartite entre la RCJU, la fondation pour la promotion de la santé et Mme Chloé Saas Vuilleumier, du 19 décembre 2008

Contrat de financement relatif à l'enveloppe financière de la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile pour l'année 2009, du 24 février 2009

Arrêté concernant la prolongation de la convention tarifaire ambulatoire I conclue entre le Centre de gestion hospitalière (actuellement Hôpital du Jura) et Santésuisse le 10 juillet 2002, du 17 février 2009

Convention relative à la vaccination en cas de pandémie d'influenza entre la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, Santésuisse – les assureurs-maladie suisses ainsi que l'Institution commune LAMal et l'Office fédéral de la santé publique, du 2 juin 2009

Convention de coopération inter-hospitalière entre l'Hôpital du Jura et le Centre hospitalier de Belfort – Montbéliard, du 5 juin 2009

Convention avec le canton de Berne concernant l'affiliation du canton du Jura au Laboratoire régional Centre-Ouest (Berne), du 4 juin 2009

Convention de coopération inter-hospitalière entre l'Hôpital du Jura et le Centre hospitalier de Belfort – Montbéliard, du 5 juin 2009

Avenant au contrat de droit administratif du 4 décembre 1996 concernant l'implantation de l'Unité de soins psychiatriques aigus à l'HRD entre la RCJU et l'Hôpital du Jura, du 15 décembre 2009

Contrat de financement de l'Unité hospitalière médico-psychologique et des Unités cantonales de gérontopsychiatrie, gérées par l'Hôpital du Jura, du 15 décembre 2009

Contrat de financement de l'Hôpital du Jura déterminant les enveloppes financières d'exploitation et d'investissements 2010 de l'Hôpital du Jura, du 15 décembre 2009

Contrat de financement relatif à l'enveloppe financière de la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile pour l'année 2010, du 19 janvier 2010

Contrat type de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan). Convention entre la RCJU et la Confédération suisse concernant les prestations de l'Obsan et la contribution financière du canton à l'Obsan pour les années 2011 à 2015, du 16 mars 2010

Par ailleurs, le Gouvernement a procédé à l'approbation par arrêtés de 21 conventions diverses concernant le Service de la santé.

Action sociale

Convention avec la Main Tendue du Nord-Ouest, à Bienne, du 24 avril 2007

Contrat d'achat de prestations entre le Conseil du Jura bernois et la RCJU concernant la mise en place d'un délégué à la jeunesse interjurassien, du 11 décembre 2007

Service de l'informatique

Arrêté portant approbation de la convention-cadre de droit public concernant la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse (2007-2011), du 2 octobre 2007

Convention de collaboration dans le domaine informatique entre le Canton de Neuchâtel et la RCJU et Convention annexe concernant le projet Police InfoPol entre le Canton de Neuchâtel et la RCJU, du 23 novembre 2007 et du 16 juin 2008

Contrat de prestation de gestion de la salle des machines avec Bedag Informatique SA, du 27 février 2009

Service du personnel et divers

Convention entre la Confédération suisse, représentée par le Département fédéral de l'économie (DFE) et le Fondateur de la caisse publique de chômage de la RCJU portant sur l'application de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) par les caisses de chômage, du 23 septembre 2008

Département de l'Economie, de la Coopération et des Communes (DECC)

Economie

Approbation du complément à l'Accord et du projet de statuts de l'Association Dews et approbation des statuts de l'association DEWS, le 30 janvier 2007

Statuts de la Société jurassienne d'équipement SA (participation de l'Etat à la société). Acceptation des statuts, le 24 avril 2007

Déclaration d'intention relative à l'Arc jurassien, du 31 mai 2007

Statuts de la société CREAPOLE SA ainsi que la convention d'actionnaires, du 12 juin 2007

Convention entre l'Etat, Creapole SA et la Société jurassienne d'équipement SA relative à la future pépinière d'entreprises du Noirmont, du 11 décembre 2007

Contrat de prestations entre l'Etat et Creapole SA pour les années 2008 et 2009 et ses annexes, du 18 décembre 2007

Convention-programme entre la Confédération et le Canton du Jura concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2008-2011, du 20 décembre 2007 (09.01.2008) et avenant du 26 janvier 2010

Mandat entre le Département de l'Economie et Pro Jura dans le cadre du projet «Itinéraire cyclable Franco-Suisse de la vallée de l'Allaine», du 28 juin 2008

Mandat à Juratec SA pour le financement d'un inventaire des entreprises jurassiennes intéressées à établir et à développer des relations d'affaires avec l'économie bâloise, du 2 septembre 2008

Conférence des Chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse Occidentale (DEP-SO). CDEP-SO, NPR, transfert de technologies et plates-formes promotionnelles : approbation de la révision des statuts, du 3 mars 2009

Convention NPR (Nouvelle Politique Régionale) entre la RCJU et SIT CENTRE SA, en formation, concernant l'octroi de subventions cantonale et fédérale au titre de la NPR pour la coordination du transfert de technologie lié au développement d'un moteur innovant, du 7 avril 2009

Convention NPR avec Jura Evasion SA concernant l'octroi d'une subvention cantonale et d'un prêt fédéral au titre de la NPR pour la réalisation d'une Maison du tourisme à Saint-Ursanne, du 7 avril 2009

Mandat à BAK Basel Economics AG relatif au projet «Rapport de Benchmarking 2009-2010 pour le Canton du Jura» initié dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR), du 16 juin 2009

Accord avec le Canton de Bâle-Ville relatif à la participation à «i-net BASEL Nano», du 25 juin 2009

Convention NPR avec le Centre de loisirs des Franches-Montagnes SA concernant l'octroi de subventions cantonale et fédérale au titre de la NPR pour la réalisation d'un Espace «Bien-être et remise en forme» à Saignelégier, du 30 juin 2009

Accord de prestations avec l'organisme Osec Business Network Switzerland (Osec) pour la coordination de la promotion de la place économique suisse à l'étranger pour la période 2009 – 2011, du 9 juillet 2009

Convention NPR avec Locatis SA, Bassecourt concernant l'octroi de subventions cantonale et fédérale au titre de la NPR pour la coordination du transfert de technologie lié à la réalisation d'un véhicule 2 roues électrique (D2E), du 30 juin 29009

Convention NPR avec la Clinique Société coopérative concernant l'octroi de subventions cantonale et fédérale au titre de la NPR pour la réalisation d'une Etude de marché en vue de l'extension de la Clinique Le Noirmont, du 8 septembre 2009

Accord de coopération en matière de promotion économique à l'étranger entre l'association «Wirtschaftsförderung Basel-Stadt und Basel-Landschaft» (Basel Area) et la RCJU, du 8 septembre 2009

Convention de prestations concernant le développement de l'espace rural 2010 – 2013 entre la RCJU et la fondation rurale interjurassienne Courtemelon – Loveresse, du 3 décembre 2009

Convention NPR avec le Syndicat intercommunal de la zone d'activités microrégionale de la Haute-Sorne concernant l'octroi d'une subvention cantonale et d'un prêt fédéral au titre de la NPR pour la réalisation d'une Zone d'activités microrégionale à Glovelier, du 24 novembre 2009

Convention NPR avec M. Philip Slomian concernant l'octroi d'une subvention cantonale et d'un prêt fédéral au titre de la NPR pour la réalisation d'un Centre d'affaires à Boncourt, du 15 décembre 2009

Convention NPR avec Regiotech SA concernant l'octroi d'une subvention cantonale et d'un prêt fédéral au titre de la NPR pour la réalisation d'une Usine-relais à Porrentruy, du 17 décembre 2009

Accord avec le Conseil d'Etat de Bâle-Ville relatif à la participation de la RCJU au projet «i-net BASEL micro», du 11 janvier 2010

Convention NPR avec la Fondation Horlogère de Porrentruy concernant l'octroi de subventions cantonale et fédérale au titre de la NPR pour la réalisation d'un Concept en vue de la création d'une «Route de l'Horlogerie dans le canton du Jura», du 12 janvier 2010

Convention avec la Commune de Porrentruy concernant l'octroi d'une subvention cantonale et d'un prêt fédéral au titre de la NPR pour la rénovation de l'Inter, du 26 janvier 2010

Contrat de mandat avec FBW-One Sàrl à Courrendlin pour développer la plateforme «MOBIL IT» Web 2.0 assurant le rôle de «Pôle de compétences technologiques en mobilité durable» et former les futurs acteurs sur son usage, du 31 mars 2010

Contrat de prestations 2010-2013 avec Creapole SA, du 13 avril 2010

Convention entre la RCJU, la Société jurassienne d'équipement SA et Creapole SA portant sur la construction, la gestion et la promotion de l'incubateur-pépinière d'entreprises de Delémont, du 13 avril 2010
Convention entre la RCJU, la Société jurassienne d'équipement SA et Creapole SA portant sur la gestion et la promotion de l'incubateur-pépinière d'entreprises du Noirmont, du 13 avril 2010

Convention avec la Commune de Clos du Doubs concernant l'octroi d'une subvention cantonale et d'un prêt fédéral au titre de la NPR pour la mise en place d'un concept de signalisation touristique et la réfection de façades en ville de Saint-Ursanne, du 20 avril 2010

Convention NPR avec Biwi SA, Glovelier concernant l'octroi de subventions cantonale et fédérale au titre de la NPR pour le transfert de technologie et la coordination du développement d'un polymère allégé, du 1er juin 2010

Economie rurale – Vétérinaire cantonal

Convention de prestations concernant le développement de l'espace rural 2008 – 2009 entre le Gouvernement de la RCJU et la Fondation rurale interjurassienne, Courtemelon – Loveresse, du 1er juillet 2008

Coopération

Ratification de la Convention entre la Confédération et les cantons relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin, du 23 octobre 2007

Convention relative à la mise en place d'un «Fonds commun de coopération Rhin supérieur» de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur, du 19 octobre 2007

Approbation de l'Accord instituant la Coordination régionale Arc jurassien pour le programme Interreg IV A France-Suisse 2007-2013 par les cantons de Berne, de Vaud, de Neuchâtel et du Jura, du 4 avril 2008

Accord de partenariat entre la RCJU et la Province du Zhejiang (République Populaire de Chine), du 16 avril 2008

Protocole de collaboration RCJU – Ville de Québec (dans le cadre du 400e anniversaire de la Ville de Québec), du 18 octobre 2008

Approbation du changement de Statuts de la Conférence transjurassienne (CTJ) suisse pour les statuts d'arcjurassien.ch **et** du Règlement d'organisation de la commission «coordination régionale Arc jurassien», du 27 octobre 2008

Déclaration d'intention entre le Conseil général du Territoire de Belfort et la RCJU (liés par un accord de coopération visant à promouvoir les relations transfrontalières et à initier des projets d'intérêt commun), du 4 novembre 2008

Accord de coopération entre le Canton de Bâle-Ville et la RCJU **et** Règlement du Fonds pour projets de coopération entre le Canton de Bâle-Ville et la RCJU du 5 décembre 2008

Convention relative au projet nºA3 «Bio Valley, clu ster des sciences de la vie et des technologies médicales pour le développement économique de la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur», du 27 janvier 2010

Résolution sur les transports ferroviaires de la Région Franche-Comté et la RCJU (mise en service de la 1ère phase de la branche Est de la ligne à grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône, du 28 avril 2009

Département de l'Environnement et de l'Equipement (DEE)

PCH / A16

Contrat de fourniture d'énergie électrique entre BKW FMB Energie SA et la RCJU pour l'alimentation de la Plate-forme douanière de Boncourt (éclairage des places de stationnement, transit, WC publics, etc.), du 23 octobre 2007

Adoption des conventions avec la commune de Fahy et armasuisse concernant la décharge de «La Rotte» à Fahy, du 28 décembre 2007 **(2 conventions)**

Convention entre la RCJU et les CFF pour la répartition des frais d'entretien du passage à niveau sur la RC6 à Boncourt, du 11 mars 2008

Convention-programme avec la Confédération en matière d'assainissement du bruit routier (mesures de protection contre le bruit et d'isolation acoustique), du 11 novembre 2008

Convention relative au stockage de matériaux d'excavation non réutilisables pour l'A16 par la Société Coopérative Aérodrome du Jura, du 25 novembre 2008

Convention relative à la gestion et au contrôle du Laboratoire international de recherche du Mont-Terri entre RCJU, l'OFROU et Swisstopo et accord tripartite relatif à la galerie de sécurité et au Laboratoire international de recherche du Mont-Terri, du 13 janvier 2009

Convention provisoire relative à l'entretien et à l'exploitation des infrastructures de la plate-forme douanière de Boncourt-Delle sur l'autoroute suisse A16, du 24 février 2009

Convention entre la République et Canton de Neuchâtel, le Canton de Berne et la RCJU concernant l'Unité territoriale IX pour l'entretien des RN 5 et 16, du 25 août 2009

Convention entre la République et Canton de Neuchâtel, la RCJU, l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs (APNRD) et CarPostal Suisse SA Région Ouest – Agence Neuchâtel concernant le trafic touristique sur la ligne 21.071 La Chaux-de-Fonds – (Les Planchettes) – Biaufond pour l'année horaire 2009, du 29 septembre 2009 et pour l'année 2010 du 8 juillet 2010

Transports et énergie

10 conventions pour le trafic régional voyageurs (TRV) – période horaire 2007 (CFF, CJ, CarPostal, Postauto Nordwestschweiz), du 3 avril 2007 et période 2008 du 1er avril 2008 et pour la période 2009 du 7 avril 2009

Approbation du 2ème avenant à la convention-cadre relative aux financements des infrastructures RER bâlois et donner compétence au Chef DEE pour le signer, du 29 janvier 2008

Approbation de la convention entre la RCJU et la Nachtliniengesellschaft, Berne, concernant la contribution financière du Canton du Jura aux coûts de l'exploitation de la ligne Moonliner M31 (Bienne – Sonceboz – Tavannes – Moutier – Courrendlin – Delémont), du 26 février 2008

Convention entre les Chemins des fer fédéraux suisses CFF et la RCJU relative à la pose de traverses 3 rails entre Bassecourt et Courfaivre ainsi qu'à Courtételle, voie 3, du 28 août 2008

Convention entre les CFF et les Cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Soleure et la RCJU concernant la répartition des coûts liés à l'élaboration des études et avant-projets en vue de l'extension du réseau express régional du Nord-ouest de la Suisse, du 17 octobre 2008

Résolution sur les transports ferroviaires de la Région Franche-Comté et la RCJU (mise en service de la 1ère phase de la branche Est de la ligne à grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône, du 28 avril 2009

Convention relative au financement de l'étude projet et des travaux anticipés de l'opération «Réactivation de la ligne ferroviaire Belfort – Delle aux trafics voyageurs», du 12 mai 2010

Convention entre les Chemins de fer fédéraux suisses CFF, la RCJU et la Ville de Delémont concernant l'optimisation du temps de fermeture des barrières automatiques du passage à niveau dit PN de la Communance, du 6 juillet 2010

Office des eaux et de la protection de la nature

Approbation de l'Accord particulier entre la commune mixte de Bonfol et bci Betriebs-AG lié à l'assainissement de la décharge de Bonfol, du 30 octobre 2007

Office de l'environnement

Ratification de 8 conventions-programme avec la Confédération dans le domaine de l'environnement – RPT, du 1er juillet 2008

Approbation du contrat de prestations entre la RCJU et la Fédération Cantonale jurassienne des chasseurs, du 5 mars 2009

Ratification des contrats constitutifs des réserves forestières de «Sous les Roches» et de «Côte de Lonne» – Commune de Chevenez, du 30 juin 2009

Convention avec la Commune de Soyhières relative à la réalisation et au financement des travaux de protection contre les crues de la Birse, du 1er décembre 2009

Convention avec la Municipalité de Porrentruy relative à la réalisation et au financement des travaux de protection contre les crues de l'Allaine, du 1er décembre 2009

Convention avec la Commune d'Alle relative à la réalisation et au financement des travaux de protection contre les crues de l'Allaine, du 1er décembre 2009

Aménagement du territoire

Convention avec l'Association jurassienne de tourisme pédestre (AJTP) relative à l'entretien du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre, du 18 septembre 2007

Convention d'objectifs et de moyens relative au projet Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS), du 26 novembre 2008

Convention-programme avec la Confédération suisse concernant les objectifs fixés dans le domaine Parcs d'importance national Parc naturel Régional Doubs, du 26 novembre 2009

Service des forêts

Adoption du plan de gestion forestière et de la charte des forêts domaniales, du 30 octobre 2007

Contrat constitutif de la réserve forestière du «Droit du Vallon de Soulce-Undervelier», du 18 décembre 2007 (2 contrats)

Département de la Formation, de la Culture et des Sports (DFCS)

Enseignement – Ecoles – Universités

Arrêté portant ratification du contrat entre la République et Canton du Jura et le Canton de Berne concernant le Centre MITIC interjurassien, du 27 février 2007

Convention entre le Département fédéral de l'économie et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique sur la délégation à des tiers de l'examen et de l'accréditation des hautes écoles spécialisées et de leurs filières d'études, du 1er mars 2007

Arrêté portant approbation du rattachement à la HES-SO/S2 des domaines musique et arts visuels, du 17 juin 2008

Convention avec l'Association jurassienne des menuisiers, charpentiers et ébénistes relative à la construction du Centre de formation pratique des métiers du bois, à Delémont, du 21 avril 2009

Service de la formation

Arrêté portant approbation de la modification de l'Accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études, du 24 avril 2007

Arrêté portant adhésion de la RCJU à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (accord sur les écoles professionnelles, AEPr) (RSJU 413.19), du 23 octobre 2007

Arrêté portant adhésion de la République et Canton du Jura à la convention entre Berne, Jura et Neuchâtel sur les contributions aux frais d'enseignement (Convention BEJUNE), du 5 mai 2009

Office de la culture

Convention relative à l'intégration de la bibliothèque de la Haute Ecole Arc Santé dans les réseaux des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes (RBNJ) et des bibliothèques de Suisse occidentales /RERO, du 28 août 2007

Accord entre le canton de Berne et la RCJU instituant la Commission intercantonale de littérature (CiLi), du 16 décembre 2008

Accord entre le canton de Berne et la RCJU instituant la Commission intercantonale des arts de la scène, (Cicas), du 16 décembre 2008

Convention-programme 2008-2011 entre la Confédération et la RCJU dans le domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques, du 4 mai 2009

Divers

Convention avec Caritas Jura relative à la poursuite de chèque emploi, du 10 novembre 2009

Département des Finances, de la Justice et de la Police (DFJP)

Police et divers

Convention avec l'Institut universitaire de Médecine légale du Canton de Vaud concernant la collaboration dans le domaine de la médecine légale, du 9 janvier 2007

Convention de collaboration entre la commune de Saint-Ursanne et le Département de la Justice, des Finances et de la Police relative à la prise en charge et à la gestion des activités de surveillance du stationnement sur le territoire de la commune de Saint-Ursanne, du 21 mai 2007

Accord sur les prestations concernant la gestion du trafic sur les routes nationales entre la Confédération suisse (OFROU) et la RCJU, du 5 février 2008

4. Réceptions et manifestations

Au cours de la législature, le Gouvernement jurassien a reçu au siège de l'administration cantonale, ainsi qu'en différents établissements du canton, de nombreuses personnalités et délégations parmi lesquelles :

- Les Ambassadeurs en Suisse de France, de Grande-Bretagne, du Brésil, du Pérou, du Canada, une délégation des Ambassadeurs des pays de l'ASPAG (Malaisie, Pakistan, République de Corée, Thaïlande, Chine, Philippines, Vietnam, Laos et Indonésie), le Chef de la Délégation de la Commission européenne en Suisse et le Consul général d'Italie à Bâle.

- Madame la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey à l'occasion de sa participation au séminaire des coordinateurs de la DDC en 2008.

- Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard en 2009.

- Le Hockey-Club Ajoie, le Basket-Club Boncourt, la FSG Bassecourt, l'équipe mini du SHC Buix, Madame Katherine Choong, Monsieur Olivier Schaffter, Monsieur Loris Braun pour leurs résultats dans leur discipline respective.

- La famille Knie à l'occasion du passage du cirque dans le Jura.

- Dans le cadre du forum «stars d'aujourd'hui et de demain» organisé par le Conseil consultatif des Jurassiens domiciliés à l'extérieur (CCJE) Monsieur Nicolas G. Hayek en 2008, Monsieur René Prêtre en 2009 et Monsieur Claude Nicollier en 2010

- Délégation de jeunes européens dans le cadre d'un séminaire international placé sous la devises «majorités pour les minorités».

- Délégation chinoise de la province du Zhejiang dans le cadre de la signature d'un nouveau mémorandum.

- L'association des bourgeoisies du canton de Lucerne.

- Une délégation népalaise et une délégation des Philippines.

- Le Conseil général du Haut-Rhin.

- Madame Marie-Guite Dufay, Présidente du Conseil général de Franche-Comté.
- Monsieur Charles Villiers, Délégué général du Québec à Munich.
- Le Gouvernement de Bâle-Campagne.
- Monsieur Michel Ory, à l'occasion de la découverte d'une comète périodique.
- Monsieur René Prêtre, élu Suisse de l'année 2009.

Au cours de la législature, le Gouvernement jurassien a mis sur pied, dans le cadre du 30ème anniversaire de la Constitution, des journées portes ouvertes à l'Hôtel du Gouvernement et du Parlement.

Le Gouvernement a en outre été appelé à représenter l'Etat dans de nombreuses manifestations internationales, fédérales, cantonales ou régionales, à caractère politique, économique, social et culturel, dont :

- Voyage au Québec à l'occasion du 400ème anniversaire de la Ville de Québec
- Visite et vendange de la vigne du Jura au domaine du Grand Brûlé
- Visite gouvernementale à Belfort et Sochaux-Montbéliard

5. Visites confédérales

Le Gouvernement jurassien a reçu, dans le cadre d'une visite officielle, les Conseils d'Etat de Nidwald (2007) et du Tessin (2008).

Il a été l'hôte des Conseils d'Etat d'Appenzell Rhodes Extérieures (2007), du Tessin (2009) et de Fribourg (2010). Il a également pris part à la Landsgemeinde d'Appenzell Rhodes Intérieures (2010).

Par ailleurs, le Gouvernement jurassien a rencontré chaque année le conseil d'Etat de Neuchâtel pour une séance de travail.

6. Consultations fédérales

Le Gouvernement a répondu à 309 consultations fédérales entre le 1er janvier 2007 et le 30 septembre 2010. Les réponses sont classées et conservées à la Chancellerie d'Etat où elles peuvent être consultées.

En outre les 4 parlementaires fédéraux et les membres du Bureau du Parlement reçoivent systématiquement une copie des réponses.

7. Textes législatifs

21 février 2007	Modification de la loi sur les droits politiques (éligibilité des étrangers)
21 mars 2007	Arrêté octroyant un crédit pour le financement de l'augmentation de la participation de la République et Canton du Jura à EDJ Energie du Jura SA
25 avril 2007	Arrêté portant ratification de compléments au plan directeur cantonal
du 25 avril 2007	Abrogation de l'arrêté portant adhésion de la République et Canton du Jura à la convention intercantonale sur le contrôle des médicaments
23 mai 2007	Abrogation du décret sur la fabrication et le commerce de gros des médicaments
23 mai 2007	Modification de la loi d'impôt (augmentation de la zone franche d'imposition)
20 juin 2007	Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (fusion FOR-EPN)
20 juin 2007	Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2006
20 juin 2007	Modification du Code de procédure pénale
20 juin 2007	Modification de la loi d'introduction du Code civil suisse
22 août 2007	Modification de la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école secondaire
22 août 2007	Modification de la loi sur l'enseignement privé
5 septembre 2007	Modification de la loi sanitaire
26 septembre 2007	Loi sur les activités économiques
26 septembre 2007	Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants (RPT)
26 septembre 2007	Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance invalidité (RPT)
26 septembre 2007	Modification du décret concernant le financement de la formation professionnelle en agriculture et en économie familiale (RPT)
26 septembre 2007	Modification du décret sur l'élevage (RPT)
26 septembre 2007	Modification de la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école secondaire (loi scolaire) (RPT)

26 septembre 2007	Modification de la loi portant introduction à la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, survivants et invalidité (RPT)
26 septembre 2007	Modification du décret sur les mensurations cadastrales (RPT)
26 septembre 2007	Modification du 26 septembre 2007 de la loi sur les forêts (RPT)
26 septembre 2007	Modification du décret sur les forêts (RPT)
26 septembre 2007	Modification de la loi concernant la péréquation financière (RPT)
26 septembre 2007	Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance maladie (RPT)
26 septembre 2007	Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services et de la loi fédérale sur l'assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (RPT)
26 septembre 2007	Modification de la loi sur la construction et l'entretien des routes (RPT)
26 septembre 2007	Loi sur le Tribunal des mineurs
	Arrêté octroyant un crédit d'engagement pour le financement de la part jurassienne à l'aménagement des gares de Courfaivre et de Courgenay (deuxième phase de l'infrastructure RER)
24 octobre 2007	Arrêté octroyant un crédit pour financer l'acquisition de l'immeuble Morépont 2 à Delémont
24 octobre 2007	Modification de la loi sur l'assurance mobilière contre l'incendie
21 novembre 2007	Loi contre les incendies et les dangers naturels
21 novembre 2007	Modification du décret sur la Caisse de pensions
21 novembre 2007	Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (Service de la population)
21 décembre 2007	Arrêté fixant le traitement des membres du Gouvernement
21 décembre 2007	Arrêté octroyant un crédit destiné à financer les surcoûts liés à la pose de traverses à trois files de rail sur le tronçon Glovelier–Delémont
21 décembre 2007	Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2008-2011
21 décembre 2007	Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'exercice 2008
20 février 2008	Arrêté octroyant un crédit pour financer l'acquisition du foyer Décours à Chevenez
19 mars 2008	Modification du décret concernant le traitement des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura

19 mars 2008	Arrêté approuvant la prise en charge par l'Etat de l'entretien et de la maintenance de la route communale Vermes–Envelier–frontière bernoise (longueur 3,1 km)
23 avril 2008	Arrêté portant adhésion de la République et Canton du Jura à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS)
23 avril 2008	Arrêté portant adhésion de la République et Canton du Jura à la convention scolaire romande
23 avril 2008	Modification de la loi sur les forêts (aménagement forestier cantonal)
23 avril 2008	Modification du décret sur les forêts (aménagement forestier cantonal)
21 mai 2008	Loi-cadre sur la gestion des eaux
21 mai 2008	Loi portant introduction à la loi fédérale sur la politique régionale
21 mai 2008	Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (politique régionale)
21 mai 2008	Modification de la loi d'application des mesures de contrainte en matière de droit des étrangers
21 mai 2008	Modification de la Constitution de la République et Canton du Jura (CPP et CPC)
21 mai 2008	Arrêté octroyant un crédit-cadre pour l'équipement informatique des classes enfantines, primaires et secondaires
25 juin 2008	Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2007
25 juin 2008	Modification de la loi sur la protection des données à caractère personnel
25 juin 2008	Arrêté octroyant un crédit d'engagement pour l'aménagement de la H18, Muriaux–Les Emibois–Le Noirmont
25 juin 2008	Arrêté octroyant un crédit-cadre pour le projet pilote de réhabilitation de l'habitat dans le centre ancien en ville de Porrentruy
25 juin 2008	Loi portant introduction à la loi fédérale sur les allocations familiales
25 juin 2008	Modification de la loi instituant le Conseil de la santé publique
25 juin 2008	Arrêté concernant le subventionnement de la construction d'un centre de formation pratique des métiers du bois par l'Association jurassienne des menuisiers, charpentiers et ébénistes
3 septembre 2008	Modification de la loi portant introduction à la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions

3 septembre 2008	Arrêté octroyant un crédit d'engagement à la police cantonale pour la construction et la mise en service du réseau radio sécurisé professionnel Polycom dans le canton du Jura
3 septembre 2008	Arrêté portant approbation de la fusion entre la commune municipale de Montfaucon et la commune mixte de Montfavergier
3 septembre 2008	Arrêté portant approbation de la fusion entre les communes municipales de Goumois, Les Pommerats et la commune mixte de Saignelégier
3 septembre 2008	Arrêté portant approbation de la fusion entre les communes mixtes de Buix, Courtemaîche et Montignez
3 septembre 2008	Arrêté portant approbation de la fusion entre les communes mixtes de Muriaux et du Peuchapatte
3 septembre 2008	Arrêté portant approbation de la fusion entre les communes mixtes de Chevenez, Damvant, Réclère et Roche-d'Or
3 septembre 2008	Arrêté portant approbation de la fusion entre la commune mixte d'Epauvillers, la commune municipale d'Epiquerez et les communes mixtes de Montenol, Montmelon, Ocourt, Saint-Ursanne et Seleute
3 septembre 2008	Arrêté portant approbation de la fusion entre les communes mixtes d'Asuel, Charmoille, Fregiécourt, Miécourt et Pleujouse
17 septembre 2008	Modification de la loi concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts (fusions de communes)
17 septembre 2008	Modification de la loi sur les droits politiques (fusions de communes)
17 septembre 2008	Modification de la loi sur les communes (fusions de communes)
17 septembre 2008	Arrêté octroyant un crédit-cadre net pour «Paléojura», projet de valorisation des découvertes paléontologiques (traces de dinosaures) en Ajoie
1er octobre 2008	Loi sur l'enseignement et la formation des niveaux secondaire II et tertiaire et sur la formation continue
1er octobre 2008	Modification du décret sur les traitements du corps enseignant
29 octobre 2008	Modification de la Constitution (frein à l'endettement)
29 octobre 2008	Loi sur les subventions
26 novembre 2008	Arrêté portant adhésion de la République et Canton du Jura à la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS)
26 novembre 2008	Arrêté octroyant un crédit d'engagement pour l'aménagement de la route cantonale RC 247 (tronçon rue de l'Eglise) à Alle

26 novembre 2008	Arrêté octroyant une subvention à la Fondation Pérène pour l'aménagement et la transformation de ses bâtiments à Delémont et Porrentruy et pour la création du centre de Bassecourt
19 décembre 2008	Modification de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules
19 décembre 2008	Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale
19 décembre 2008	Modification de la loi sur la protection de la population et la protection civile (fusion POC-OSP)
19 décembre 2008	Modification de la loi sur la police cantonale (fusion POC-OSP)
19 décembre 2008	Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (fusion POC-OSP)
19 décembre 2008	Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur les amendes d'ordre infligées aux usagers de la route et instituant d'autres amendes d'ordre
19 décembre 2008	Arrêté portant adaptation des déductions et des tarifs de la loi d'impôt aux effets de la fluctuation de l'indice des prix
19 décembre 2008	Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'exercice 2009
19 décembre 2008	Arrêté octroyant un crédit-cadre pour la mise en place d'une filière bilingue, pour l'organisation de sessions bilingues et pour des mesures de formation en allemand, à l'école enfantine et primaire
19 décembre 2008	Modification du décret portant application de la loi sur le statut des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura (mesures d'assainissement nos 18 et 40)
19 décembre 2008	Modification du décret concernant le traitement des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura (mesures d'assainissement nos 18 et 40)
19 décembre 2008	Modification du décret sur les traitements des membres du corps enseignant (mesures d'assainissement nos 18 et 40)
18 février 2009	Loi concernant le contrôle des habitants
18 février 2009	Décret fixant les émoluments communaux en matière de contrôle des habitants
18 février 2009	Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale
18 février 2009	Arrêté octroyant un crédit d'investissement spécial à l'Hôpital du Jura pour la réalisation du centre de compétences en rééducation sur le site de Porrentruy
18 février 2009	Arrêté portant modification du plan hospitalier

18 février 2009	Modification de la loi introductive à la loi fédérale sur le droit foncier rural
18 février 2009	Arrêté octroyant un crédit-cadre pour le soutien aux mesures sylvicoles durant la période 2008-2011
18 février 2009	Arrêté octroyant un crédit complémentaire pour financer l'extension du Lycée cantonal et l'intégration de l'Ecole de commerce de Porrentruy dans le bâtiment du Séminaire à Porrentruy
25 mars 2009	Loi concernant l'exercice de la prostitution et le commerce de la pornographie
25 mars 2009	Modification de la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école secondaire (période administrative des enseignants)
25 mars 2009	Arrêté octroyant un crédit d'engagement pour couvrir la participation de la République et Canton du Jura au cofinancement de la réouverture du tronçon ferroviaire Delle – Belfort
25 mars 2009	Abrogation de l'arrêté portant approbation de la convention intercantonale concernant la formation aux professions de la santé (professions médicales exceptées) et son financement
25 mars 2009	Modification de la loi d'impôt
25 mars 2009	Modification de la loi sur l'impôt de succession et de donation
25 mars 2009	Modification du décret relatif au paiement de la taxe des successions et des donations au moyen de biens culturels
25 mars 2009	Modification du décret concernant la taxation en matière d'impôts directs de l'Etat et des communes
25 mars 2009	Arrêté constatant l'invalidité matérielle de l'initiative populaire «40 député(e)s ça suffit !»
29 avril 2009	Arrêté octroyant un crédit pour financer l'acquisition et l'aménagement du bien-fonds «La Communance 45» pour le regroupement de l'Office des véhicules à Delémont
27 mai 2009	Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale
27 mai 2009	Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
27 mai 2009	Modification de la loi sur la Banque cantonale du Jura
27 mai 2009	Modification de la loi de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle (Code de procédure administrative)
24 juin 2009	Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2008

24 juin 2009	Abrogation des arrêtés portant approbation de l'adhésion définitive aux conventions concernant les traitements fiscaux de corporations d'utilité publique et des institutions de personnes conclues avec Zurich, Lucerne, Saint-Gall et Vaud et de l'arrêté portant approbation de l'accord de réciprocité entre les cantons de Bâle-Ville et du Jura concernant l'exonération des institutions d'utilité publique
24 juin 2009	Arrêté octroyant un crédit d'engagement pour l'aménagement de la traversée de Bure
1er juillet 2009	Arrêté octroyant un crédit-cadre à l'Office de l'environnement pour le soutien aux investissements nécessaires à la réalisation de projets prioritaires de protection contre les crues dans le cadre du plan de soutien à l'emploi et aux entreprises (crédit partiellement supplémentaire)
1er juillet 2009	Arrêté octroyant un crédit-cadre au Service des transports et de l'énergie pour le soutien aux investissements de réalisations et d'extensions de réseaux de distribution de chaleur à distance à partir de bois-énergie dans le cadre du plan de soutien à l'emploi et aux entreprises
1er juillet 2009	Arrêté octroyant un crédit-cadre pour financer les mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi durant les années 2010 et 2011
1er juillet 2009	Arrêté portant octroi d'une ligne de cautionnement en lien avec le plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises
1er juillet 2009	Arrêté de subvention pour l'acquisition des terrains et l'équipement de la zone d'activité microrégionale à Glovelier
1er juillet 2009	Arrêté portant octroi d'un train de crédits supplémentaires lié au plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises
23 septembre 2009	Modification de la loi sur les communes (syndicat d'agglomération)
23 septembre 2009	Modification de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (aménagement régional)
28 octobre 2009	Loi sur la pêche
28 octobre 2009	Loi sur la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura
28 octobre 2009	Modification de la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours
28 octobre 2009	Modification de la loi d'introduction du Code civil suisse
25 novembre 2009	Modification du décret concernant le permis de construire
18 décembre 2009	Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2010
18 décembre 2009	Modification de la Constitution cantonale (durée des législatures)

18 décembre 2009	Modification de la loi concernant le fonds de la coopération
18 décembre 2009	Modification du décret concernant les taxes perçues en matière de patentes d'auberge, de licences d'alcool et d'autorisation de spectacle
18 décembre 2009	Arrêté octroyant un crédit complémentaire pour le financement du programme d'aide au développement Jura-Cameroun pour la période 2009-2010
24 mars 2010	Arrêté portant modification du plan hospitalier (sécurité sanitaire)
24 mars 2010	Loi modifiant des actes législatifs liés à la révision de la législation sur les émoluments
24 mars 2010	Décret fixant les émoluments de l'administration cantonale
24 mars 2010	Décret fixant les émoluments du Registre foncier
24 mars 2010	Décret concernant les émoluments des autorités de tutelle
24 mars 2010	Décret fixant les émoluments judiciaires
21 avril 2010	Modification de la loi sur les hôpitaux (sécurité sanitaire)
19 mai 2010	Modification de la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école secondaire (loi scolaire)
19 mai 2010	Arrêté constatant la validité matérielle de l'initiative populaire «Pour la sécurité sanitaire»
19 mai 2010	Modification de la Constitution de la République et Canton du Jura (développement durable)
16 juin 2010	Loi sur la protection de la nature et du paysage
16 juin 2010	Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2009
16 juin 2010	Modification de la loi d'organisation judiciaire
16 juin 2010	Loi d'introduction du Code de procédure pénale suisse
16 juin 2010	Loi d'introduction du Code de procédure civile suisse
16 juin 2010	Arrêté fixant les effectifs des juges et des procureurs attribués aux autorités judiciaires
16 juin 2010	Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels
16 juin 2010	Loi sur l'organisation gérontologique
16 juin 2010	Loi sur le financement des soins
16 juin 2010	Arrêté portant adhésion de la République et Canton du Jura au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives

1er septembre 2010	Modification de la loi sur les finances cantonales (frein à l'endettement)
1er septembre 2010	Modification de la loi d'organisation du Parlement de la République et Canton du Jura (frein à l'endettement)
1er septembre 2010	Modification de la loi sur les droits politiques
1er septembre 2010	Loi modifiant les actes législatifs liés à la prolongation de la législature
1er septembre 2010	Loi relative à la justice pénale des mineurs
29 septembre 2010	Arrêté du 22 septembre 2010 portant adhésion de la République et Canton du Jura à la Convention scolaire du Nord-Ouest de la Suisse (RSA 2009) du 23 novembre 2007
29 septembre 2010	Arrêté du 22 septembre 2010 portant adhésion de la République et Canton du Jura à la Convention relative à la participation des parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantonales et des traités des cantons avec l'étranger (Convention sur la participation des parlements, CoParl)
29 septembre 2010	Loi du 22 septembre 2010 sur le personnel de l'Etat
29 septembre 2010	Arrêté du 22 septembre 2010 octroyant un crédit-cadre pour des études de la route H18 Delémont-Bâle entre la frontière bâloise et la plaine de Bellevie à Courroux avec échangeur A16
27 octobre 2010	Modification du 20 octobre 2010 de l'arrêté fixant les indemnités parlementaires
27 octobre 2010	Loi du 20 octobre 2010 sur l'archivage
27 octobre 2010	Loi du 20 octobre 2010 concernant l'exercice de la prostitution et le commerce de la pornographie (troisième lecture)
27 octobre 2010	Modification du 20 octobre 2010 de la loi concernant la péréquation financière
27 octobre 2010	Arrêté du 20 octobre 2010 constatant la validité matérielle de l'initiative populaire «Un Jura aux salaires décents»
27 octobre 2010	Loi du 20 octobre 2010 sur les transports publics